

02 NOVEMBRE 2012 • Éd. BRUXELLES

FGTB

N°18 • BIMENSUEL • 67^{ème} année

Bureau de dépôt: Charleroi X

Abonnements: 02/506 82 11

Rédaction: 02/506 82 44 - 02/506 83 11

syndicats@fgtb.be

Ed. resp.: R. De Leeuw • Rue Haute, 42 • 1000 Bruxelles

Une hécatombe d'emplois

On n'a pas eu le temps de se remettre de l'annonce de la fermeture de Ford Genk que l'on a appris le licenciement de 600 travailleurs de NLMK à La Louvière, puis la fermeture des magasins Photo Hall et bien d'autres charrettes encore sans oublier les travailleurs de la phase à chaud d'ArcelorMittal à Liège qui négocient encore leur plan social. C'est plus qu'un drame social que nous vivons, c'est une véritable hécatombe d'emplois.

C'est dans ce contexte économique plus que déprimé que les chômeurs sont priés de s'activer dans leur recherche d'emploi dès ce 1^{er} novembre sous peine de voir leur allocation plonger rapidement sous le seuil de pauvreté.

Le Gouvernement se prépare de son côté à prendre une nouvelle série de mesures d'austérité. On évoque même la possibilité d'un ou plusieurs sauts d'index. Une austérité que l'approbation du Pacte budgétaire européen risque d'institutionnaliser.

Une action européenne organisée par la Confédération européenne des Syndicats aura lieu le 14 novembre pour protester contre l'austérité accusée d'accentuer la récession au lieu de contribuer à réduire les dettes publiques.



VOIR EN PAGES 3 ET 4

ENFANCE

INTERNET

Une place
d'accueil
pour tous!

Quel est
le rôle
social du web?

FAIM DU MONDE

On ne joue
pas avec
la nourriture



©istockphoto.com/DNY59

NAMUR

Une première à Namur: Rencontre entre délégués syndicaux allemands, français et belges de Saint-Gobain Glass et Sekurit

Le marché du verre dans toute l'Europe connaît des difficultés. La direction de Saint-Gobain ne nous cache pas qu'elle mène une réflexion approfondie sur la stratégie à suivre en Europe du Nord.

Face à toutes les rumeurs et informations contradictoires qui circulent depuis plusieurs mois dans les différentes usines du site, les délégués syndicaux d'Allemagne, du Nord de la France et de la Belgique étaient demandeurs d'une rencontre informelle, entre eux, afin de pouvoir croiser leurs informations, reçues de la part des différentes directions régionales et également de pouvoir se mobiliser en créant des liens forts de solidarité.

Cette réunion s'est tenue à l'initiative du SETCa Namur vendredi dernier.

Une assemblée forte d'une vingtaine de personnes, toutes nationalités, site de production et pays confondus, a débattu plusieurs heures sur les différents scénarios possibles et les actions éventuelles à mener en front commun afin de maintenir un maximum de production et d'emploi dans les régions impactées. C'est un début mais d'autres réunions sont d'ores et déjà programmées et gageons que si un site se trouve en difficulté, il obtiendra le soutien inconditionnel des camarades des autres sites, nous formons une grande famille dans laquelle chaque camarade est un travailleur unique qui a le droit d'être entendu, soutenu, défendu.

Ensemble, on est plus forts!!

FGTB Wallonne **GRESEA** **CEPAG**

Colloque

Industries en voie d'extinction ?



Fermeture des hauts fourneaux d'ArcelorMittal mais aussi fermeture de Ford, de Dow Chemical, du Val Saint-Lambert, de Carsid ou de Continental... Les délocalisations, qui se succèdent chez nous tout comme chez nos voisins, sont-elles devenues les prémisses de la désindustrialisation ? « Impossible d'échapper. Nous ne sommes pas assez compétitifs ! » affirment certains. « C'est le prix de la mondialisation ! » évoquent d'autres. Mais cette situation, véritable bombe à retardement pour d'innombrables travailleuses et travailleurs, est-elle une fatalité ?

Ce colloque, en deux temps, vise à prendre le contre-pied et propose de réfléchir et de débattre sur l'industrie en Europe et son avenir.

1^{er} temps : Analyse de terrain 23 novembre 2012

9h00 Accueil	10h30 Le cas français : l'urgence d'une "exception industrielle" Avec Gabriel Collotis, Université de Toulouse
9h15 Mot d'introduction Anne-Marie Andruszyn, Directrice du CEPAG (Centre d'éducation populaire André Genot)	11h00 Les mutations du tissu industriel belge : quels constats en tirer ? Avec Jean Vandewatteyne, Université Libre de Bruxelles
9h20 Réalités concrètes Avec Philippe Verbeke, délégué CGT Arcelor Mittal Dunkerque Et Brahim Hilami, Secrétaire fédéral de la Centrale générale, chargé entre autres du secteur du verre, des carrières... La "bataille de l'expertise" : qui a droit à quelle parole ? Avec Philippe Morvannou, Syndex (cabinet d'expertise au service des représentants des salariés)	11h30 Débat 12h30 Mot de clôture Erik Rydberg, Directeur du Gresea (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative) 12h40 Lunch

2^{ème} temps : Analyse politique 10 décembre 2012

En présence (entre autres) de :

- Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne
- Nico Cué, Secrétaire général des Métalliers Wallonie-Bruxelles
- Jean-Claude Marcourt, Ministre wallon de l'Economie

Lieux

matinée du 23 novembre 2012
Maison syndicale « André Genot » - CGSP
Rue de l'Armée Grouchy 41
5000 Namur

matinée du 10 décembre 2012
Espace Solidarité
rue de Namur 47
5000 Beez (Namur)

Infos & inscriptions
T. 081/26 51 52 - F. 081/26 51 51 - cepag@cepag.be

BRABANT WALLON

Le 6^{ème} Congrès Statutaire du SETCa Brabant Wallon

Le SETCa Brabant wallon organise son 6^{ème} Congrès statutaire auquel ses affiliés sont cordialement invités.

Le Congrès se tiendra le samedi 17 novembre 2012 de 9h00 à 13h00.
A la ferme du Bois d'Arpes, chaussée de Mons 30 à 1400 Nivelles.

Si vous souhaitez participer au Congrès, nous vous demandons de vous inscrire auprès de madame Virginie Roch, Coordinatrice administrative - vroch@setca-fgtb.be Suite à votre inscription, vous recevrez un courrier que vous présenterez à l'accueil le jour du Congrès.

ORDRE DU JOUR DU CONGRES.

08h30 - 09h00 Accueil	10h15 - 10h45 Rapport d'activité
09h00 - 09h05 Ouverture du Congrès Jacques TOSOLINI, Président du Congrès	• Enseignement libre (Université) • Finance • Industrie • Presse • Secteurs divers Jean-Richard DEGROOTE, Secrétaire régional
09h05 - 09h06 In Memorium Jacques TOSOLINI, Président du Congrès	10h45 - 11h00 Elections sociales Pascal STRUBE, Secrétaire permanent
09h06 - 09h20 Situation générale – introduction- Jean-Richard DEGROOTE, Secrétaire régional	11h00 - 11h15 Rapport financier Jean-Richard DEGROOTE, Secrétaire permanent
09h20 - 09h30 Fonctionnement et représentativité de la régionale Jean-Richard DEGROOTE, Secrétaire régional	11h15 - 11h45 Amendements aux statuts Jean-Richard DEGROOTE, Secrétaire régional
09h30 - 09h45 Rapport d'activité	11h45 - 12h15 Présentation des nouvelles instances et élections Jacques TOSOLINI, Président du Congrès
• Commerce • CPNAE • HORECA • Logistique Pascal STRUBE, Secrétaire permanent	12h15 - 12h35 Conclusions Jean-Richard DEGROOTE, Secrétaire régional
09h45 - 10h00 Rapport d'activité	12h35 - 12h50 Intervention du Président fédéral du SETCa Erwin DE DEYN, Président SETCa Fédéral
• Non marchand • SEL Guy CHANDELON, Secrétaire permanent	12h50 - 13h00 Clôture Jacques TOSOLINI, Président du Congrès
10h00 - 10h15 Rapport d'activité	
• Propagande • Communication Rudy ANTOINE, Propagandiste, communication, divers	

FORABRA **CEPAG**

JEUDI 15 novembre 2012 à 19H00

Hôtel du Commerce, Grand Place à Nivelles

10 questions/10 réponses :



Débat : présentation par Renaud Vivien du livre d'Olivier BONFOND, économiste et auteur de nombreux articles sur les relations Nord-Sud et les alternatives à la mondialisation capitaliste (Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde)

Les origines et les enjeux de la dette, ouvrir un débat public sur la légitimité de la dette publique belge. En proposant des alternatives concrètes à l'austérité

CEPAG **FB** **FEDERATION BELGE DES SYNDICATS**

LUXEMBOURG

De nouveaux outils de communication

C'était une des orientations de notre dernier Congrès: améliorer la communication!

Differents outils ont été mis en place pour répondre à cette préoccupation:

- Un site internet a été créé et est régulièrement alimenté. Vous y trouverez une foule d'informations pratiques, des brochures ... et serez informé(e) de l'actualité de votre Régionale. Retrouvez le sur: www.fgtb-luxembourg.be
 - Une page Facebook a récemment été créée. Pour y accéder, tapez «FGTB Luxembourg» dans le moteur de recherche de votre propre page Facebook. Pour nous soutenir et être tenu(e) informé(e) de nos publications dans votre «fil d'actualité», cliquer «j'aime» en haut de notre page, s'il vous plaît!!!
 - Plusieurs fois par an, votre Régionale édite le «fil rouge», journal d'infos que vous recevez par voie postale ou électronique. Afin de le recevoir de manière électronique, vous devez en faire la demande à sandrine. baetsle@fgtb.be.
 - Le CEPPST (Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs), ASBL d'éducation permanente qui travaille en étroite collaboration avec la FGTB Luxembourg, vous informe sur www.ceppst.be.
 - Enfin, n'hésitez pas à retrouver la Commission des Travailleurs sans Emploi du Luxembourg sur le blog: www.tselux.be
- Ces outils sont les vôtres. Nous pouvons certainement les améliorer. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.



«Les entreprises changent...»

Si l'on en juge par le nombre de militants présents et par...la qualité de leur écoute, le Conseil Syndical du 24 octobre a suscité un très vif intérêt! Programmé en des temps extraordinairement difficiles pour le monde du travail (l'annonce de la fermeture de Ford Genk intervint en séance), ce Conseil entendait aborder la stratégie syndicale et la concertation sociale face aux mutations des entreprises.

A vrai dire, la FGTB de Bruxelles avait engagé ce type de réflexion dès 2005; guidés par Brigitte RORIVE (Université de Liège), qui avait dépeint un «nouveau paysage du monde du travail» et identifié de nouveaux défis pour la concertation sociale, nous avions analysé la nouvelle flexibilisation du travail et l'apparition d'une véritable «fragmentation» du lien salarial.

L'occasion d'engager, ensuite, une réflexion approfondie sur la meilleure stratégie syndicale à adopter. Plusieurs Forumet Conseils syndicaux ont ainsi été consacrés à différentes facettes de cette problématique: développement économique de Bruxelles (avril 2007), «boutiques de masse» (avril 2008), action syndicale à Bruxelles (avril 2010), précarité du travail (mars 2011), ou encore syndicat dans la ville (avril 2012).

Ce travail de réflexion a permis d'affiner nos positions, notamment en ce qui concerne les marchés de sous-traitance.

Plus récemment, deux chercheurs: Esteban Martinez (ULB) et Jan Buelens (Université d'Anvers) ont apporté de nouveaux éléments d'analyse, à la fois sur le plan socio-économique et sur le plan juridique. Le Conseil syndical du 24 octobre s'est donné comme objectif de leur donner largement la parole.

De la grande entreprise intégrée à l'entreprise-réseau

Esteban Martinez a bien montré la tendance, majoritaire aujourd'hui, de l'évolution des grandes entreprises: hier encore intégrées⁽¹⁾, ces entreprises s'organisent aujourd'hui «en réseau», avec un ou plusieurs donneurs d'ordre et le concours de plusieurs sous-traitants. En clair, la distribution des activités naguère enfermées dans une même entité patrimoniale est désormais très souvent diluée dans un groupement d'entreprises, sorte de nébuleuse, ce qui ne va pas sans poser des questions à l'organisation syndicale: en effet, l'entreprise en ressort fragmentée et l'interlocuteur patronal...parfois difficile à identifier!

En réalité, lorsque l'entreprise fait appel à des firmes extérieures pour la réalisation de certaines activités, nous assistons à la pénétration du marché dans l'organisation de l'entreprise. Cette transformation, ce basculement du modèle intégré vers un modèle «réseau» a débuté dès les années '80, mais en maintenant toujours, au départ, un certain fonctionnement hiérarchique classique. Aujourd'hui, dans les

entreprises-réseau qui s'assument comme telles, l'unicité de l'entreprise et de la fonction d'emploi est clairement diluée dans de multiples sous-traitances.

Esteban Martinez a bien montré les principales caractéristiques des entreprises-réseaux (voir encadré). Concluant son exposé, il a proposé un certain nombre de pistes nouvelles pour l'action syndicale.

Premier constat: les entreprises-réseau sont elles-mêmes bien conscientes d'un déficit de régulation de leur type d'organisation. C'est bien pourquoi elles font régulièrement appel à la RSE (responsabilité sociale des entreprises): on ne compte plus les «chartes déontologiques», les «codes de conduite», les «certifications de qualité», via lesquelles les entreprises s'imposent des règles allant au-delà du prescrit de la loi. Dans certaines circonstances, l'action syndicale peut s'appuyer sur la responsabilité des sociétés donneuses d'ordre en mobilisant leurs propres délégues, par exemple pour exiger le nettoyage des bureaux en journée, condition nécessaire d'un travail à temps plein pour les travailleurs de ce secteur.

La piste privilégiée de l'action syndicale demeure néanmoins la négociation sectorielle. C'est à partir de ce niveau que les travailleurs peuvent acquérir des socles de garantie qui ne soient pas menacés par le jeu de la concurrence entre entreprises. Les pistes évoquées sont notamment l'intensification du travail syndical de proximité (avec un abaissement du seuil de représentation syndicale, à l'exemple du non marchand [jusqu'à 6 travailleurs]) et des procédures de vérification des problèmes sur le terrain ou encore l'instauration d'une co-responsabilité sociale et fiscale réglant le recours aux sous-traitances.

Troisième piste: le syndicalisme de réseau et la mise en place d'une concertation sociale intersectorielle à l'échelle des sites et des territoires. Il s'agit, ici, de reconnaître que les relations collectives incluent en somme quatre acteurs majeurs : le client, le prestataire, la délégation syndicale du prestataire et la délégation syndicale du client. Cette perspective requiert un véritable «décloisonnement sectoriel» du mouvement syndical.

Adapter la concertation collective aux relations de sous-traitance

L'intervention de **Jan Buelens** s'est déclinée en trois parties: l'impact de la sous-traitance sur les droits des travailleurs ; la mobilisation du

système de concertation sociale actuel ; et l'appel à une transformation de celui-ci.

Dans l'entreprise intégrée, tous les travailleurs ont les mêmes droits, le même statut mais, avec l'irruption des sous-traitances, les conditions de travail deviennent différentes. Le droit actuel du travail repose sur la notion d'employeur et, dès qu'il y a plusieurs employeurs, se pose un problème de représentation syndicale. En cas de sous-traitances en cascade, le droit du travail est gravement affecté: dégradation des conditions de travail (sécurité, bien-être, salaire), représentation syndicale absente ou éclatée, réduction de l'expertise du management, insécurité de l'emploi et mise en concurrence des travailleurs.

Il existe pourtant trois voies pour contrôler les sous-traitances:

- interdire les sous-traitances en cascade (ou limiter la part de l'activité sous-traitée);
- faire appel à «la responsabilité solidaire pour le paiement de la rémunération» (l'entreprise qui donne mandat est responsable): la nouvelle législation prévoit qu'en cas de manquement grave au paiement d'un travailleur, l'inspection sociale peut ordonner la rupture du contrat de sous-traitance;
- négocier sur le plan de relations collectives du travail:
 - a. un droit de représentation commune intersectorielle sur un même site (sans pour autant supprimer les organes propres à chaque entreprise: coordination inter-entreprise);
 - b. la participation des travailleurs aux élections sociales (impossible aujourd'hui en Belgique mais possible en France, par exemple, via la notion de «communauté de travail»);
 - c. la conclusion de conventions collectives de travail communes à plusieurs employeurs travaillant en réseau, en étant toutefois prudent (afin de ne pas porter préjudice aux conventions sectorielles) et en s'assurant que les travailleurs en sous-traitance sont écoutés lors des négociations de conventions d'entreprise....

Cette matinée d'étude a permis de montrer que, face à certains phénomènes sociaux importants, il faut privilégier plusieurs pistes à la fois. Il importe de clarifier ce qui doit être réglé au niveau conventionnel (CCT) ou légal, au niveau du secteur, de l'entreprise ou encore au niveau interprofessionnel. Une certitude: la réalité juridique n'a pas tenu compte de l'évolution économique et de l'éclatement de l'unicité de l'entreprise. Nous devons donc adapter notre lutte et

poursuivre, dans le même temps, l'objectif d'une adaptation du droit. Une conclusion: ce dossier va forcément nous occuper, chacun le voit, pendant de longues années encore...

(1) On dit d'une entreprise qu'elle est «intégrée» lorsqu'elle n'externalise pas systématiquement les compétences qui ne relèvent pas de sa spécialisation précise, mais qu'elle intègre en son sein tous les services et toutes les compétences dont elle a besoin dans le cadre de son activité: production, distribution et transport d'un bien, par exemple...



Trois caractéristiques des entreprises-réseau

Dispersion des activités

Il s'agit de rechercher des compétences externes, de sous-traiter la capacité afin d'ajuster la production aux besoins de la clientèle, tout en baissant les coûts. La motivation principale de l'entreprise demeure la recherche de flexibilité: l'entreprise veut pouvoir céder, remplacer, restructurer, fermer certaines composantes de sa ligne de production sans bouleverser l'édifice. L'argument le plus souvent avancé est la nécessité de se recentrer sur la compétence première de l'entreprise, son métier de base, son «core business». Mais les exemples montrent qu'il s'agit souvent d'un prétexte! Quoi de plus «core business», pour une banque, que son réseau commercial? Pourtant, certaines banques l'ont confié à des franchisés! Autre exemple: dans le nucléaire, suite au développement des sous-traitances, le personnel interne a perdu la compétence de contrôle de la sécurité! Pour assurer le contrôle des prestations externes, l'entreprise ne peut plus s'appuyer sur son pouvoir hiérarchique. Elle agit alors au travers de la contractualisation et du recours à des outils externes de standardisation des processus de production (les certifications de qualité notamment). Cette standardisation des normes de travail rend plus difficile le contrôle syndical, dans la mesure où elle est imposée de l'extérieur et tend à 'responsabiliser' les travailleurs quant à la qualité du produit fini ou de la prestation finale.

Dissociation de l'espace juridique de l'entreprise

Désormais, l'espace organisationnel de l'entreprise comprend des groupes de salariés qui coopèrent, certes, mais qui ont des statuts différents. Dans certains cas, ce personnel se retrouve sur un même site de production mais sous la responsabilité de sous-traitants hautement spécialisés. D'où un problème majeur: à ce stade, il n'existe pas de formes de relations collectives adaptées. Demeurant organisées autour de la relation salariale contractuelle (modèle de l'entreprise intégrée), les syndicalistes locaux ne parviennent pas toujours à se coordonner ni à parler d'une seule voix face à des interlocuteurs patronaux multiples, voire tout simplement non identifiables...

Extension du modèle du travail intérimaire

Dans le cas de l'intérim, la loi organise la relation entre le travailleur, l'agence d'intérim (son employeur) et l'entreprise-cliente, en transférant l'autorité du donneur d'ordre de l'employeur au client. Dans la sous-traitance, il y a également une forme de triangulation des relations de travail, mais sans transfert légal de l'autorité. Pourtant, en donnant ses instructions, le client intervient bel et bien dans la définition des conditions de travail des travailleurs fournis par le prestataire de service. Cette nouvelle configuration des entreprises entraîne donc un problème majeur: la relation entre le personnel du sous-traitant et l'entreprise-cliente n'est pas du tout régulée.

CHARLEROI-SUD - HAINAUT

En novembre au Centre Jeunes Taboo

**La presse: contre-pouvoir indépendant ou garante de l'ordre établi ?
Quelle place pour la critique et les alternatives?**

Uniformisation des sujets, course au scoop et à l'émotionnel, conflits d'intérêts, proximité avec le pouvoir politique ou économique... Les médias sont-ils devenus malgré eux les «chiens de garde» de l'ordre établi? Quels sont les effets de la logique marchande sur le traitement de l'actualité? Les journalistes ont-ils encore le temps et les moyens d'être indépendants, objectifs et de proposer une diversité de points de vue?

Dans ce contexte, comment lire l'actualité avec un regard critique? Comment s'informer en-dehors de la presse traditionnelle? Peut-on faire confiance à la presse dite «alternative»?

JEUDI 8 NOVEMBRE à 20h:

CINE-CLUB «Les nouveaux chiens de garde»
documentaire (France, 2011).

JEUDI 22 NOVEMBRE à 20h:

DEBAT en présence de

- Jean-Jacques Jespers, ancien journaliste RTBF, ancien président de l'Ecole universitaire de journalisme de Bruxelles, professeur de déontologie de l'information et de la communication à l'ULB.
- Anne Lowenthal, ex-journaliste, bloggeuse, auteure de billets d'humour sur l'actualité, citoyenne militante et très active sur les réseaux sociaux
- Pascal Lorent, journaliste au journal Le Soir et collaborateur occasionnel à la Revue Politique
- Olivier Taymans, réalisateur de Epouvantails, autruches et perroquets: 10 ans de journalisme sur le 11 septembre

ENTREE LIBRE

Infos:

Centre Jeunes Taboo
8 rue Basslé, 6000 Charleroi
071/641.307 taboo@brutele.be
www.centrejeunestaboo.wordpress.com

Ciné-Club



LES NOUVEAUX CHIENS DE GARDE

UN FILM DE GILLES BALBASTRE ET YANNICK KERGOAT

**LA PRESSE, CONTRE-POUVOIR
OU GARANTE DE L'ORDRE ETABLIS?**



Le 8 novembre à 20h Centre Jeunes Taboo

infos: centrejeunestaboo.wordpress.com - taboo@brutele.be - 071/641307

CENTRE

TOURNAI - ATH - LESSINES

Le 17 novembre 2012 à partir de 18 h
souper-spectacle des travailleurs sans emploi de l'ASBL CEPRÉ
A la FGTB/Centre, rue Henri Aubry, 23 à 7100 Haine-St-Paul.

L'atelier théâtre vous présente « Het Z.O.W. » mis en scène par François Nanna et interprété par Laila, Anna, Christophe, Dominique, Chantal et Fabienne.



Nous sommes en 2030 en Belgique... La Wallonie dévastée par la crise voit ses habitants survivre dans un climat d'injustice sociale et de débrouillardise...



AU PROGRAMME :

18h : « Het Z.O.W. » suivi d'un débat
19h : repas lasagne et soirée dansante animée par le DJ ALFIO
P.A.F. souper et spectacle : 10€ adulte et 5€ par enfant de moins de 12 ans

Réservation et paiement obligatoire avant le 12 novembre 2012 sur le compte BE877-8438901-11 avec la communication « souper TSE »
Inscriptions au 064/236120 ou en passant à l'ASBL.

FGTB Tournai-Ath-Lessines

**De nouveaux horaires seront appliqués à l'agence
FGTB de Péruwelz à partir du 5 novembre 2012 :**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9-12h	9-12h 14-18h	9-12h 14-17h	9-12h

En dehors de ces horaires, nos bureaux de Tournai vous restent toujours accessibles
Lundi: 9-12h, mardi: 9h-12h et 14-18h, mercredi: 14-17h, jeudi: 9-12h, vendredi: 9-12h

FGTB Tournai-Ath-Lessines

**De nouveaux horaires seront appliqués à l'agence
FGTB d'Antoing à partir du 11 octobre 2012 :**

ANTOING	Lundi	Mardi	Jeudi
NOUVEAUX HORAIRES	9-12h	9-12h 14-18h	9-12h

En dehors de ces horaires, nos bureaux de Tournai vous restent toujours accessibles
Lundi: 9-12h, mardi: 9h-12h et 14-18h, mercredi: 14-17h, jeudi: 9-12h, vendredi: 9-12h

LIÈGE - HUY - WAREMME

CONCOURS VIDÉO

Réalise ton film

L'interim en image

www.interimarre.be

FGTB
Liège - Huy - Waremme
Ensemble, on est plus fort!

Editor/réponsable Marc Goblet - Place Sainte-Paul 13 - 4000 Liège / Tél : 04 223 36 94 - Ne pas jeter sur la voie publique

PROMO PROGRESSIFS!
à l'achat d'une monture

1 verre acheté = 1 verre OFFERT !

Prince ou grenouille ?

Avec nos
VERRES PROGRESSIFS
vous le sauriez déjà !

Et toujours de -20 à -30%* sur tous vos achats !

WWW.SOLIDARIS-LIEGE.BE/OPTIQUEPOINTDEMIRE

Optique Point de Mire
réseau Solidaris

AVEC LE SUD POUR NE PAS PERDRE LE NORD

Événement incontournable du mois de novembre, l'opération **11.11.11** mènera sa campagne du 8 au 18 novembre 2012

11.11.11
AVEC LE SUD

Du Nord au Sud de la planète, le combat pour la dignité et le respect des droits reste une urgence !

Soyons solidaires de nos camarades du monde entier en participant à l'opération 11.11.11 !

La réussite de cette campagne dépendra de notre engagement !

Possibilité de chèques cadeaux !

Crayons de couleurs 5 €	Cartes de voeux (10) 10 €	Cartes à jouer 5 €	
Livre de cuisine 10 €	Calendrier 18 €	Cacao 5 €	Thé 6 €

INFOS ET COMMANDES :
Alice Minette : 04/221 95 86
alice.minette@fgtb.be
7ème étage de la FGTB Liège

FGTB
Liège - Huy - Waremme

Editor : Daniel RICHARD - Place St-Paul 9/11 - 4000 Liège

VERVIERS

FGTB Verviers

1750-2000
ANNEES DE RÉSISTANCE À VIVES

Cépag
VERVIERVOIS

29 novembre 2012 à 17h30
FGTB Salle du Textile - 4^{ème} étage
Pont aux Lions 23/4 - Verviers

ET SI ON ARRÊTAIT DE PAYER
La dette publique belge et les alternatives à l'austérité

Avec

⇒ **Olivier BONFOND**
économiste, conseiller au CEPAG et militant au CADTM

⇒ **Renaud VIVIEN**
juriste au CADTM

« Les dettes qui ont été contractées par un gouvernement, dans un cadre démocratique et pour servir l'intérêt général, peuvent être considérées comme légitimes et doivent être remboursées normalement, pour autant que leur remboursement n'implique pas la dégradation des conditions de vie des populations. »

La dette publique appartient aux citoyens.
Construisons une plateforme pour un audit citoyen de la dette !

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles
Informations : Cépag verviétois 087/63.96.52

La Fureur de lire

> EDITO

Bernés et bastonnés

On n'était pas encore remis de notre stupeur à l'annonce de la fermeture de Ford Genk que l'on apprenait le licenciement de 600 travailleurs de NLMK à La Louvière, puis la fermeture des magasins Photo Hall et sans doute encore une charrette probable chez Belfius sans oublier les travailleurs de la phase à chaud d'ArcelorMittal à Liège qui négocient encore leur plan social. C'est plus qu'un drame social que nous vivons, c'est une véritable hécatombe d'emplois. La FGTB assure bien entendu tous ces travailleurs, ainsi que tous les autres qui paieront les pots cassés en amont et en aval, dans la sous-traitance, les services et le commerce, de leur plein soutien et de leur sympathie dans le drame humain et professionnel qu'ils sont en train de vivre.

Merci patrons!

Mais au-delà de l'empathie et de la solidarité, c'est l'indignation qui domine. Tout d'abord parce que tous ces travailleurs ont été trompés. On leur a fait miroiter la pérennité de leur emploi contre des efforts, tant du côté des salaires que de la productivité ou sous forme de flexibilité, et pour tout remerciement, on les «remercie» avec un C4 à la clé! Merci patrons!

Ils ne sont pas les seuls à s'être fait bernier: les pouvoirs publics aussi ont octroyé des aides financières pour préserver et l'outil et l'emploi et après avoir empêché des sommes colossales, les multinationales décident unilatéralement de reprendre leurs billes en laissant tout le monde le bec dans l'eau.

Et puis le scandale s'ajoute au scandale quand nos patrons, loin de blâmer leurs collègues profiteurs et voyous, saisissent l'occasion pour mettre les travailleurs en accusation: s'ils perdent leur emploi, c'est de leur faute. C'est la sempiternelle rengaine sur les coûts salariaux trop élevés... Après avoir été bernés les travailleurs sont en plus bâtonnés. Chacun sait pourtant que nos coûts salariaux sont inférieurs à ceux de l'Allemagne et ne représentent 5,5% des coûts de production. Que la productivité de nos ouvriers est parmi les plus élevées d'Europe, mais rien n'y fait. Chacun sait que les bas salaires pratiqués dans ce que l'on appelle péjorativement les PIGS (Portugal, Italie, Grèce, Espagne), ne font pas de ces pays des «tigres». Mais à la veille de la négociation interprofessionnelle, tout fait farine au moulin des employeurs pour contenir ou réduire nos salaires.

Voir plus loin

La surcapacité qui est le véritable problème, c'est-à-dire en fait l'incapacité du monde patronal à anticiper les retournements du marché ou les nouveaux besoins, n'est par contre même pas remise en question. Pas plus que la compétition aveugle qu'ils se livrent pour produire toujours plus à moindre coût pour satisfaire l'insatiable appétit de leurs actionnaires.

Outre le cynisme et l'irresponsabilité de la décision qui laisse des milliers de familles sur le carreau, la FGTB pense qu'il est grand temps de lever le nez du guidon.

C'est vers un changement radical de cap en matière de politique industrielle, qui doit être soutenue à tous les niveaux, fédéral et régional et vers une coordination européenne accrue qu'il faut se diriger, et vite. Car les problèmes et mesures de restructurations et de licenciements ne surviennent pas seulement dans le secteur de l'automobile.

Se posent d'autre part la question d'une réorientation efficace des aides publiques en faveur d'un emploi durable et de qualité ainsi que l'urgence d'une politique de relance telle que réclamée par la FGTB et l'ensemble du monde syndical belge et européen depuis des mois et pour laquelle nous manifesterons dans toute l'Europe ce 14 novembre.

Enfin, les politiques qui nous gouvernent méritent aussi leur blâme: cette vague de licenciements est d'autant plus amère et inacceptable qu'elle coïncide avec la mise en œuvre de la dégressivité accélérée des allocations de chômage qui vient s'ajouter aux mesures restrictives en matière de préensions. Après leur avoir dit qu'ils coûtent trop cher, ou qu'ils ne travaillent pas assez, pas assez longtemps, on va maintenir dire aux travailleurs devenus chômeurs qu'ils ne s'activent pas suffisamment pour trouver du travail...

Anne Demelenne
Secrétaire générale

Rudy De Leeuw
Président

> TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

La tendinite sur la liste des maladies professionnelles

Depuis le 1^{er} novembre, la tendinopathie des membres supérieurs (tendinite de l'épaule, du coude et du poignet) est reconnue comme maladie professionnelle de la liste officielle du FMP.

Le fonds des Maladies professionnelles indemnise les victimes d'une maladie professionnelle selon deux critères.

La liste: c'est-à-dire en fonction d'une liste de maladies reconnues comme étant d'origine professionnelle. Dans ce cas, la cause professionnelle de la maladie ne doit pas être démontrée.

Le système ouvert: c'est-à-dire au cas par cas, mais il faut apporter la preuve que la maladie est liée au métier exercé. Et c'est alors le parcours du combattant car il est souvent difficile de n'attribuer qu'une seule cause à une affection comme par exemple un mal de dos.

Grâce à l'inscription de certaines tendinites dans la liste, tous les travailleurs du secteur privé (ainsi que ceux des institutions communales et provinciales) qui sont victimes de tendinopathies à l'épaule, au coude ou au poignet, causées par leur travail, peuvent désormais remplir une demande d'indemnisation au FMP, sans avoir à prouver que leur affection est due à leur travail. Il y aura cependant bien sûr contrôle médical, mais cela facilitera et écourtera considérablement la procédure de reconnaissance de la maladie et son indemnisation.

Pour rappel, on entend par tendinopathie une inflammation du tendon due à des gestes répétitifs ou énergiques et/ou à des mauvaises positions du corps. Les professions les plus touchées par la tendinopathie sont les ouvriers de la construction, les maçons et carreleurs, les étiqueteurs et emballeurs, le personnel de nettoyage et le personnel des grandes surfaces (caissiers et caissières). Et d'après les données actuelles du FMP, les femmes sont autant touchées que les hommes par cette affection.

Cela fait des années que la FGTB milite pour la reconnaissance des troubles musculo-squelettiques liés aux gestes répétitifs, dans la

liste des maladies professionnelles. A ce jour, fort peu le sont, comme par exemple les problèmes articulaires liés aux vibrations.

En 2011, le FMP a indemnisé 363 personnes victimes de tendinopathies, via son système ouvert, ce qui est largement en-dessous des projections statistiques européennes. On peut raisonnablement penser que les chiffres vont sensiblement évoluer avec l'entrée de la maladie sur la liste des maladies professionnelles. L'inscription de la tendinopathie sur la liste officielle du FMP va en effet faciliter l'indemnisation des malades. La plupart des victimes actuelles (80%) bénéficient d'incapacité temporaire et sont écartées de leur travail pendant quelques mois.

Pour le Fonds des Maladies Professionnelles, la prévention joue encore ici un rôle capital. Il est essentiel que la tendinopathie soit correctement diagnostiquée en tant que maladie professionnelle, afin de pouvoir mettre en place au plus vite un système de prévention efficace sur le lieu de travail (mesures ergonomiques, adaptation des postes de travail, réadaptation professionnelle en entreprise...). Cette prévention permettra au travailleur de garder son travail, ce qui

est évidemment capital, mais aussi de l'exercer dans des conditions plus adaptées.

Toutes les informations pratiques pour remplir une demande d'indemnisation se trouvent sur le site www.fmp.fgov.be.

Les autres TMS de la liste

- Affections des os et des articulations des membres supérieurs provoquées par les vibrations mécaniques.
- Sciatique consécutive à une hernie discale dégénérative provoquée par le port de charges lourdes ou par des vibrations mécaniques transmises au corps par le siège ou consécutive à une arthrose de la colonne vertébrale dégénérative précoce au niveau lombaires L4-L5 ou L5-S1, provoquée par le port de charges lourdes ou par des vibrations mécaniques transmises au corps par le siège.
- Maladies des bourses périarticulaires dues à des pressions, cellulites sous-cutanées.
- Maladies dues au surmenage des gaines tendineuses, du tissu péritendineux, des insertions musculaires et tendineuses chez les artistes du spectacle.
- Arrachement par surmenage des apophyses épineuses (parties saillantes des os).
- Atteinte de la fonction des nerfs due à la pression.

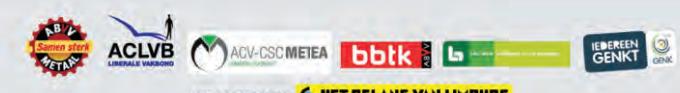
11 NOVEMBRE - GENK CENTRE

MARCHE pour l'avenir



SOLIDARITE AVEC
LES TRAVAILLEURS DE GENK

WWW.MARSVOORDETOEKOMST.BE



Marchons pour l'avenir

La fermeture annoncée de Ford Genk a jeté tout le pays dans la consternation. Par l'ampleur du drame social que cela représente. Mais aussi parce que cette fermeture sonne comme une double trahison. Trahison par rapport aux promesses faites aux travailleurs à qui on a fait miroiter le montage de nouveaux modèles, trahison par rapport aux efforts croissants de productivité et de flexibilité demandés aux ouvriers en échange de la pérennité de leur emploi.

Le 11 novembre, une marche de solidarité avec les travailleurs de Ford Genk partira du centre ville. En marchant aux côtés des travailleurs de Ford Genk, c'est toute une région qui marquera sa solidarité. Tout un pays qui partage leur tristesse, leur colère et leur inquiétude dans cette tourmente: Arcelor-Mittal, NLMK, Photo Hall, Belfius, Dow Chemical, HP, Staples, etc. Ce sont des milliers d'emplois qui disparaissent chaque jour à travers tout le pays.

Au-delà de la solidarité, les organisations syndicales co-organisatrices réclament un plan de relance et de reconversion de notre économie, tant en Wallonie qu'en Flandre.

> PACTE BUDGÉTAIRE EUROPÉEN

L'austérité à perpétuité?

Dans quelques semaines, nos Parlements vont devoir se prononcer sur le Pacte budgétaire européen dit Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG). Après le Six Pack, le Two Pack qui augmentent les pouvoirs de la Commission européenne en lui conférant un droit de surveillance des budgets nationaux assorti d'un pouvoir recommandations et de sanctions, ce nouveau traité avec sa fameuse «règle d'or» est le dernier instrument de l'arsenal mis au point par l'Europe pour imposer la convergence entre les Etats membres dans la réduction de leur déficit public et de leur dette, c'est-à-dire d'imposer aux Etats les plus endettés des politiques d'austérité renforcées en échange de l'aide qu'ils pourraient recevoir du nouveau Mécanisme européen de stabilité (MES).

Sous l'impulsion de l'Allemagne qui se pose en exemple de vertu budgétaire et de politique économique, l'Europe confrontée à la crise des dettes souveraines et de l'euro, s'est dotée d'un arsenal juridique pour imposer un pouvoir européen de contrôle budgétaire et de politique économique. Ce furent le «Six Pack», le Pacte pour l'Euro+, le Pacte de stabilité renforcé et les semestres européens, puis le «Two Pack»... De sommet en sommet, la Commission européenne cherche à renforcer son pouvoir à l'égard des Etats membres pour leur faire appliquer la politique de ce que l'on appelle «la Troika»: Commission européenne, Banque centrale européenne et Fond monétaire international.

Leur doctrine repose sur l'idée que la crise de l'euro est due primo au manque de rigueur budgétaire et à l'endettement excessif de certains; secundo au retard économique de ces Etats qui les oblige à importer plus qu'ils n'exportent. Les solutions imposées par l'Europe portent donc primo sur l'austérité budgétaire ; secundo sur la compétitivité externe par la réduction des coûts salariaux et de la protection sociale financée par ces mêmes salaires. Car la monnaie unique ne peut survivre avec des économies trop divergentes. Gouvernance et convergence sont ainsi devenues l'alpha et l'oméga de la doctrine européenne.

La «règle d'or»

Le dernier traité dit «de convergence et de stabilité» va encore renforcer l'obligation pour les Etats de poursuivre des politiques d'austérité et leur faisant inscrire dans leur constitution la fameuse «règle d'or». Cette règle impose obligera les Etats à respecter strictement les critères de convergence de Maastricht (déficit maximum de 60% du PIB) et renforce les limites du déficit public autorisé. Un mécanisme de correction automatique doit en outre être mis en place.

Mais au lieu des 3% de déficit courant, le nouveau traité ramène le déficit «structurel» autorisé à 0,5% du PIB. Le terme «structurel» est

une subtilité sur laquelle les économistes s'arrachent les cheveux. Il s'agirait du déficit courant, compte non tenu des chocs conjoncturels. Chez nous, par exemple, la seule fermeture de Ford Genk représente 0,3% de PIB. Le double avec les restructurations ou fermetures annoncées (NMLK, Arcelor-Mittal, Belfius, Photo-Hall, HP, Staples, etc.). En résumé, il s'agit d'une norme un peu floue qui laisse une petite marge de manœuvre aux Etats, à laquelle le traité ajoute 1% supplémentaire de battement si la dette est inférieure aux 60% magiques.

Pire que la règle d'or, l'article 4 du traité stipule que les Etats membres dont la dette dépasse les 60% du PIB doivent réduire leur dette à raison de 1/20e par an pour arriver à marche forcée aux 60%.

Enfin l'article 5 renvoie au Pacte de croissance et de stabilité qui fixait la procédure de contrôle des budgets avec la possibilité de sanction financière en cas de déficit excessif. L'article 8 permet même à un pays membre signataire du pacte de traîner un autre pays qui ne respecterait pas ses obligations devant la Cour de justice européenne qui pourra infliger des amendes ou astreintes à hauteur de 0,1% du PIB.

7 milliards par an?

Si on doit appliquer la règle d'or et l'article 5 du traité en Belgique, avec une dette égale à 100% du PIB, l'obligation de réduire l'écart entre la dette et la norme de 60% du PIB de 1/20e par an signifie un effort de 2% de PIB/an soit quelques 7 milliards la première années, puis un effort décroissant au fur et à mesure que la dette diminue mais il faudrait 20 ans d'austérité pour arriver à 60%.

Autant dire que ceux qui ont des dettes supérieures au PIB (la Grèce 150% malgré 9 plans d'austérité, l'Italie 126%, le Portugal 117%, l'Irlande 111%) sont loin de voir le bout du tunnel. D'autant moins que l'austérité n'a jusqu'ici pas permis à ces pays de réduire leur dette. Bien au contraire: ils voient

leurs économies se contracter et leurs recettes fiscales baisser alors que les charges d'intérêts de leur dette augmente sans cesse, si bien que leur dette augmente.

Les économistes de plus en plus «atterrés»

C'est que dénoncent toute une série d'économistes, dont les prix Nobel Krugman et Stiglitz ou chez nous Paul De Grauwe et même le FMI commence à émettre des doutes sur une rigueur excessive qui plombe la croissance. En France, les «Economistes atterrés»*, qui dénoncent depuis le début les politiques d'austérité, sont aussi montés aux barricades contre le traité budgétaire.

«Ce Traité ne s'attaque pas aux causes de la crise financière: l'aveuglement et l'avidité des marchés financiers, l'éclatement des bulles financières et immobilières induites par la financiarisation, le gonflement des inégalités de revenus permis par la concurrence effrénée entre pays favorisée par la mondialisation, disent les «Economistes atterrés».

Il ne s'attaque pas aux causes de la crise de la zone Euro: l'absence d'une réelle coordination des politiques économiques ayant l'emploi comme objectif, le déséquilibre provoqué par la recherche d'excédents des pays du Nord, l'interdiction inscrite dans la Constitution européenne de financement des Etats par la BCE, ce qui permet à la spéculation de se déclencher alors qu'elle est impuissante contre les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni pourtant plus endettés que la zone euro.

Le Traité entérine les politiques d'austérité, suivies depuis trois ans, qui enfoncent l'Europe dans une récession sans fin, qui aggravent la mise en cause le modèle social européen, qui plongent des millions d'europeens, en premier lieu les jeunes, dans le chômage et des millions de famille dans la pauvreté.»

Pas d'obligation

La Belgique est-elle obligée de signer? Non. Les précédents traités qui organisent la surveillance budgétaire lui restent d'application mais rien n'oblige notre pays à faire un pas supplémentaire dans l'abandon de sa politique entre les mains de la Commission ni surtout de devoir appliquer une «règle d'or» intenable.

* Les Économistes Atterrés est un collectif de chercheurs, universitaires et économistes, regroupés, avec d'autres citoyens non économistes, en think tank. Ils sont les auteurs d'un manifeste qui remet en cause «10 fausses évidences» de la doctrine économique libérale. Voir: <http://www.atterres.org/>

14 / 11 / 2012
Journée européenne
d'action et de solidarité

**Pour l'emploi
et la solidarité
en Europe**
**Non à
l'austérité**



Confédération européenne des syndicats
www.etuc.org • #14Nov2012

Le 14 novembre sera une journée d'action européenne pour une politique d'emploi et de relance durable et contre les politiques d'austérité qui ne font que nous précipiter dans la récession.

Ces actions prendront des formes diverses selon les pays: grève générale par exemple en Grèce et en Espagne, manifestations, rassemblements. Chez nous, l'action prendra différentes formes selon les régions mais les modalités n'en sont pas encore arrêtées. Pour de plus amples renseignements voir le site de la FGTB et celui de la CES.www.fgtb.be / www.etuc.org

> INDEX

Inflation de 2,79% en octobre

L'indice pivot sera dépassé en novembre

2011			2012		
Index normal	Index-santé	Index-santé lissé	Index normal	Index-santé	Index-santé lissé
115,66	114,38	113,81	119,88	118,25	117,52
116,33	115,05	114,21	120,59	118,97	118,04
116,91	115,39	114,67	120,85	119,01	118,44
117,2	115,57	115,1	120,93	118,99	118,81
117,59	115,98	115,5	120,89	119,15	119,03
117,95	116,43	115,84	120,61	119	119,04
118,09	116,61	116,15	120,83	119,21	119,09
117,99	116,49	116,38	121,36	119,47	119,21
118,31	116,73	116,57	121,57	119,52	119,30
118,49	116,96	116,7	121,79	119,87	119,52

Index normal: l'index mesure l'évolution réelle de tous les prix. Pour le mois d'octobre 2012, on enregistre une inflation de 2,79% par rapport à 2011.

Loyers: l'index-santé est expurgé des prix des carburants, des alcools et du tabac. Il sert de base à l'indexation des loyers à la date anniversaire de la signature du bail. Par rapport à 2011, l'index santé a augmenté de 2,49%.

Pour rappel, on trouve sur le site du SPF Economie un calculateur de loyer très pratique:

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/prix_consommation/calculateur_loyer/

Allocations sociales: Le prochain taux-pivot (par rapport à l'index-santé lissé) qui entraînera une hausse de 2% des allocations sociales est 119,62. Selon le Bureau fédéral du Plan, l'indice pivot sera probablement dépassé en novembre ce qui entraînerait une indexation des allocations sociales en décembre 2012.

Une place pour chaque enfant, c'est pour quand?

Une place d'accueil, de qualité et accessible financièrement pour tous les enfants, c'est loin d'être gagné. Trois enfants sur quatre en Fédération Wallonie-Bruxelles n'y ont pas droit. La campagne menée par les Femmes prévoyantes socialistes et la FGTB wallonne se poursuit donc, et se poursuivra jusqu'à ce que les revendications soient entendues.

C'est une campagne de longue haleine que mènent les Femmes prévoyantes et la FGTB wallonne. Récemment, c'est au travers une pétition (remise à l'Union des Villes et Communes) que le message a été diffusé. Un message clair: une place d'accueil pour chaque enfant, ce ne doit pas être un combat, mais un droit.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le chiffre est accablant: seuls 27,7% des enfants de zéro à trois ans ont une place d'accueil. C'est moins que l'objectif de 33% (pourtant en dessous de la réalité des besoins) fixé en 2002 par l'Union européenne. Ce taux de couverture est en plus fluctuant. Certaines provinces, comme le Brabant wallon, sont mieux loties que d'autres, puisque 43% des enfants ont une place. Mais dans d'autres régions, comme Charleroi, Mons, Philippeville, ce sont quatre enfants sur cinq qui sont sur le carreau. Cette inégalité entre régions est liée à l'émergence de structures d'accueil privées, souvent inabordables financièrement pour les familles à faibles revenus.

Ce n'est évidemment pas cette solution qui est prônée par les FPS et la FGTB Wallonne. L'accueil des enfants – nous parlons ici aussi bien des crèches que de l'accueil extra-scolaire – se doit d'être un service public, accessible à tous les ménages et adaptés aux moyens de ceux-ci. L'accueil ne doit pas s'organiser à deux vitesses ni créer d'inégalités entre les enfants.

L'absence de structures d'accueil en suffisance et de qualité a des conséquences sur l'organisation de la famille, et de la société même. L'amélioration de l'offre est de la responsabilité de tous, ainsi que l'explique Dominique Plasman, secrétaire générale des Femmes prévoyantes socialistes. «Le manque de places d'accueil est un facteur d'inégalité. Il génère le fait que l'un des parents est contraint de

quitter son travail pour garder l'enfant, ou de passer à temps partiel. Malheureusement, c'est souvent la mère qui fera ce choix. D'une part parce que les stéréotypes de rôles ont la vie dure, et d'autre part parce que l'écart salarial est toujours une réalité. La femme gagne généralement moins d'argent que l'homme, c'est donc sa carrière que l'on sacrifiera.»

Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, abonde en ce sens. «Créer des structures d'accueil, c'est participer à la dynamique économique. Une crèche, premièrement, représente plusieurs emplois. Ensuite, c'est permettre aux travailleuses de conserver leur emploi, ou de rester à temps plein. Chaque départ forcé ralentit le marché du travail. Enfin, il faut savoir que le passage à temps partiel diminue les possibilités de carrière des femmes: moins d'accès à la formation, moins de progression dans l'entreprise, le plafond de verre qui s'installe. C'est contre tout cela qu'il faut lutter, et c'est la raison pour laquelle nous avons largement diffusé la campagne auprès de nos délégués et surtout déléguées.»

Des nouvelles mesures qui vont faire mal

On le sait, les nouvelles mesures gouvernementales à l'égard des demandeurs d'emploi, et plus encore des jeunes chômeurs, ne feront pas de cadeaux. Contrôles de disponibilité accrus, obligation de prouver son «bon» comportement de recherche d'emploi, le demandeur d'emploi aura fort à faire pour garder ses droits. Pour les jeunes parents sans emploi, la situation se complique. Difficile en effet d'accepter un emploi ou une formation dans l'urgence avec un bébé dans les bras, et pas de lieu pour l'accueillir. Où mettre l'enfant pendant les formations? Sachant que certains parents attendent deux ans pour avoir une place d'accueil

**UNE PLACE D'ACCUEIL POUR CHAQUE ENFANT,
ÇA NE DEVRAIT PAS ÊTRE UN COMBAT...**



C'EST UN DROIT !

**En Fédération Wallonie-Bruxelles,
près de 3 enfants sur 4
n'ont pas de place d'accueil**

(voir témoignage) et que certaines crèches sont impayables pour la plupart des bourses, la situation devient assez dramatique.



Faire garder ses enfants relève souvent du casse-tête, surtout quand on travaille. Il faut trouver une crèche pour le plus petit, une garderie après l'école pour les plus grands. Sans oublier les stages pendant les vacances scolaires...

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'offre de service d'accueil de l'enfance existante est trop faible, mal répartie géographiquement, souvent très chère et parfois de qualité insatisfaisante.

Pour faire de l'accueil de l'enfance, un droit comme le droit à l'école, les Femmes Prévoyantes socialistes et la FGTB wallonne ont, pendant plusieurs mois, sensibilisé les citoyens et les pouvoirs publics en organisant des actions sur le terrain et en faisant circuler une pétition (www.jeveuxuneplace.be). Celle-ci a récolté plus de 8000 signatures.

Syndicats MAGAZINE

Rédaction:

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles
Nicolas Errante: rédacteur en chef - Tél.: 02/506.82.44
Aurélie Vandecasteele: journaliste. Tél.: 02/506.83.11
E-Mail: syndicats@fgtb.be

Secrétariat:

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45
Service abonnements: 02/506.82.11

> TÉMOIGNAGE

Deux ans pour une place

Sylvain Michiels, jeune père de famille, nous évoque la galère sur laquelle il a vogué pendant deux ans, le temps de trouver une place d'accueil pour ses enfants, à proximité de son domicile.

«Ma compagne et moi travaillons tous deux à Bruxelles. Nous y vivions également, mais quand notre premier enfant est né, nous avons déménagé en Wallonie. Nous avons cherché une place d'accueil, en vain. Notre enfant en avait une, mais à Bruxelles. Chaque jour, nous l'emménions dans le train pour l'amener à la crèche.

Entre-temps, nous attendions notre second enfant. Une fois encore nous avons cherché une place d'accueil, mais le blocage a été total. Il n'y avait aucune place disponible. Cela a mis deux ans au total, pour pouvoir bénéficier de structures d'accueil pour nos enfants.»



7^e congrès statutaire de l'ubot - groupe professionnel du port d'Anvers

Le 7^e Congrès statutaire de l'UBOT - Groupe professionnel du Port d'Anvers s'est réuni le 12 octobre 2012 à la Maison du Transport à Anvers en la présence de pas moins de 235 délégués congressistes enthousiastes.

Le Congrès est l'instance de décision suprême du Groupe professionnel du Port d'Anvers et vu le droit de vote accordé à l'ensemble des délégués, il est un organe éminemment démocratique. Le rapport d'activités, qui a été présenté par Marc Loridan, président du Groupe professionnel du Port d'Anvers, doit être soumis au vote du Congrès tous les quatre ans (cette fois-ci il couvrira exceptionnellement une période de cinq ans). L'approbation du rapport d'activité implique

aussi la reconduction du président dans son mandat.

Etant donné les beaux résultats obtenus par Marc Loridan malgré les circonstances politiques et économiques extrêmement difficiles, le rapport d'activités a été voté dans les problèmes par les congressistes.

Les amendements aux statuts ainsi que le projet de résolutions, approuvés par le Bureau exécutif du Groupe professionnel du Port d'An-

vers, ont été soumis aux congressistes et approuvés par ceux-ci. D'autre part, 285 délégués ont été soit reconduits dans leur mandat, soit désignés pour la première fois par le Congrès.

Enfin, les congressistes ont pris congé de 14 délégués qui ont été fêtés pour leur engagement incessant en faveur du Groupe professionnel du Port d'Anvers.

En votant les résolutions, le Congrès a approuvé un volet politique important. L'organisation du travail portuaire subit en effet une pression permanente de la part des autorités européennes et nationales.

La politique portuaire européenne

Après le rejet des précédents projets de libéralisation en 2003 et en 2006 (les fameux Paquets portuaires I et II) la Commission européenne avait choisi de suivre une autre piste, celle des mesures «douces» dans le cadre desquelles un «dialogue social» serait lancé sur des sujets tels que «la sécurité et la formation des travailleurs portuaires» et NON sur l'organisation du travail au sein des différents ports d'Europe.

Toutefois, le 28 mars 2011, elle a publié un nouveau Livre blanc sur le secteur du transport, retracant les contours de la future politique des transports au sein de l'Union européenne et plaidant notamment en faveur du «libre jeu des mécanismes de marché et de la stimulation de la concurrence», faisant resurgir le fantôme des deux tentatives précédentes de libéralisation.

Dans son discours au Congrès, Marc Loridan constatait qu'avec le Commissaire au transport Siim Kallas, la Commission européenne donne une fausse image des ports soi-disant «inefficaces» qui seraient dirigés par de présumés monopoles. Ces projets de libéralisation n'ont rien à voir avec l'efficacité, ils ne visent qu'à rencontrer les demandes du puissant lobby maritime, ajoutait Marc Loridan.

Il constatait également que la Commission européenne a la nette volonté d'attaquer dans un avenir proche les organisations des travailleurs dans les différents ports d'Europe sur des bases juridiques, notamment parce qu'elle continue à considérer les systèmes des pools comme des monopoles.

Par cette nouvelle stratégie, la Commission met sur la touche le Parlement européen qui, lors des précédentes tentatives de libéralisation, avait été un allié des organisations syndicales. Voilà le deuxième signe que l'Europe sociale et démocratique pour laquelle nous luttons depuis belle lurette, n'est pas encore pour demain.

Marc Loridan soulignait aussi que les syndicats portuaires européens restent disposés à engager le dialogue avec la Commission européenne, mais s'il s'avère que cette troisième tentative de libéralisation donne lieu à la dérégulation des conditions de travail et de salaire qui ont été acquises de haute lutte, les syndicats et les travailleurs portuaires européens ne pourraient l'accepter!

La politique portuaire belge

Le statut du travailleur portuaire n'est pas seulement dans le collimateur de l'Union européenne. Au niveau national également, le lobby maritime a réussi son coup. En effet, sous la pression de certains employeurs portuaires, des autorités portuaires et de certains partis politiques, le point de l'organisation du travail dans les ports a été repris dans l'accord de gouvernement fédéral, plus particulièrement dans la phrase suivante: «Le régime du travail portuaire sera adapté en concertation avec les parties concernées (organisations patronales et syndicales, les conciliateurs sociaux et l'autorité portuaire) afin de le moderniser.»

Le terme «moderniser» est une notion creuse et sujette à de multiples interprétations. Quand nous voyons sous la pression de quels groupes ce passage a été repris dans le texte de l'accord gouvernemental, nous avons toutes les raisons de nous méfier au plus haut

degré des intentions du gouvernement.

Marc Loridan constatait d'autre part que les projets de scénarios qui circulent en la matière sont peu prometteurs. Il déclarait qu'il restait disposé à engager un dialogue avec les instances compétentes, mais il a mis en garde la Fédération des ports maritimes belges, les autorités portuaires et le gouvernement belge de ne pas attaquer le statut du travailleur portuaire sous prétexte de le moderniser, sous peine de se heurter à une UBOT qui n'hésitera pas à organiser des actions ludiques et – s'il le faut – des actions très dures!

Sécurité et formation

Marc Loridan constatait enfin avec satisfaction qu'après la crise et depuis la réouverture du contingent des travailleurs portuaires au mois de mai de cette année, un projet de tutorat a été mis en œuvre avec succès, l'objectif étant de promouvoir la sécurité au travail au profit des nouveaux travailleurs portuaires.

Il estimait d'autre part que la fonction des coaches (anciens moniteurs) détachés au cours de la période de crise au Service de Sécurité et de Prévention du Port d'Anvers, devait être davantage concrétisée au niveau de son contenu en vue d'optimiser la sécurité des travailleurs portuaires.

Enfin, Marc Loridan rappelait que la structure et le fonctionnement du Centre de formation des travailleurs portuaires devaient rester aux mains du Conseil d'administration du Centre et que la chasse aux subsides organisée par les employeurs ne pouvait avoir pour effet d'attirer des partenaires externes, au risque de compromettre à terme l'indépendance de notre propre centre de formation.

Le Congrès fut clôturé par une réception organisée dans l'annexe rénovée de la Maison du Transport de l'UBOT et qui a permis de renforcer les liens entre les délégués et les militants à qui nous serons sans aucun doute forcés de faire appel dans un avenir rapproché.



> COLLOQUE

Internet, réseaux sociaux, emploi et militantisme: comment le web joue-t-il son rôle social?

A l'occasion de ses 20 ans, l'ASBL Déclic Emploi, installée à Tournai, organisait un colloque sur le thème des «réseaux sociaux» en ligne, des risques et opportunités qu'ils présentent, et de l'usage de l'internet dans des contextes sociaux: recherche d'emploi, formation, actions militantes. L'événement était organisé à destination des professionnels de l'insertion et des personnes en recherche d'emploi.

Déclic Emploi est une ASBL d'insertion socioprofessionnelles des Femmes prévoyantes socialistes. <http://www.fpsetvous.be/display.php?noPage=2500>

Quel rôle dans l'action collective?

Internet et se nombreux réseaux sociaux ont permis ces dernières années de faire se rencontrer des gens actifs dans les mêmes sphères, animés par les mêmes causes, les mêmes combats. Messages politiques, militants, il est parfois plus aisément de communiquer via le web que dans les médias traditionnels. Citoyens rédacteurs, «Indignés» sur Facebook avant de se retrouver dans la rue, plateformes d'information libre, qui sont ces nouveaux militants?

«Liker» la page des Indignés, des Anonymous, d'un groupe activiste... «Suivre» sur Twitter l'un ou l'autre média indépendant... Participer à des groupes de paroles en ligne, commenter une photo, une actualité. Rejoindre un événement sur Facebook, pour ensuite descendre dans la rue. Jamais l'information militante n'aura été aussi facile d'accès. De chez soi, on voit tout, on lit tout, on commente. On signe des pétitions. Solution de facilité ou réelle implication?

Jean-Luc Manise est directeur des secteurs Culture et Education permanente au CESEP (Centre socialiste d'éducation permanente) et formateur spécialisé en nouvelles technologies. Il faisait le point sur le sujet de l'Internet militant, de l'internaute actif, avec ses points positifs comme négatifs. «Nous pouvons malheureusement constater une baisse du militantisme «traditionnel». Autrefois, on devenait syndicaliste au début de sa carrière, et on le restait jusqu'au bout. Aujourd'hui, en raison notamment de l'évolution du marché du travail, on ne s'implique plus de la même manière, on change.»

Pourtant, on continue de s'impliquer dans une, voire différentes causes. L'émergence des réseaux sociaux a permis d'universaliser les débats, et de multiplier les actions. «Le nouveau militant a tendance à s'exprimer en son nom propre, plutôt qu'au nom d'une structure, que ce soit une association, un parti, un syndicat. On est dans une prise de position horizontale, du «je» au «je». On peut mettre cela sur le compte d'un contexte social pesant, qui donne aux gens l'envie de se mettre en valeur personnellement au sein d'une cause. Le militant ne s'inscrit d'ailleurs plus dans une seule cause, en général. Il est présent dans plusieurs groupes, il active ou désactive son comportement en fonction de ses préoccupations du moment.»

Les valeurs sont internationales. Si l'on prend l'exemple des Indignés, qui se sont multipliés un peu partout grâce à la diffusion de leur message sur internet, l'action est

sans frontière, décloisonnée. Internet permet de réunir des militants dans les plus brefs délais, d'organiser des événements, des manifestations, à distance et sans avoir nécessairement besoin d'une communication directe avec les autres participants. On est très loin de la distribution de tracts et des heures de réunions nécessaires à la préparation d'un événement, avant l'ère numérique. Un gain de temps qui permet de se concentrer sur l'action plutôt que sur la logistique.

Il existe cependant un risque, selon Jean-Luc Manise. «Un risque de dépolitisation, en effet. Car il est facile de signer une pétition en ligne, d'«aimer» sur Facebook la page de l'un ou l'autre mouvement, car «ça ne mange pas de pain». Toutefois il est possible que l'investissement n'aille pas plus loin.» Car s'il est

aisé, via internet, de toucher un maximum de militants potentiels, il n'est pas simple de les fidéliser.

Avoir une chance de s'exprimer

Internet a vu émerger, grâce aux blogs, aux réseaux sociaux et aux plateformes associatives, le «citoyen rédacteur». «Les médias mainstream ne permettent pas aux citoyens de s'exprimer de manière neutre, ils donnent l'impression d'être la voix de la politique, de l'économie en place, et cela génère une certaine frustration. C'est de cette insatisfaction que sont nés les médias indépendants en ligne. La première expérience du genre a eu lieu au Mexique en 1994, où les guerilleros de Marcos ont publié sur un site leurs communiqués, pour dribbler les médias dominants et avoir une chance de faire passer leurs idées. Ensuite, dès 1999, des médias indépendants ont couvert le G7, là encore pour ne pas avoir à se fier à la presse traditionnelle.»

Si l'on peut citer des sites comme Agoravox, ou Indymedia, les plateformes d'informations indépendantes, souvent le fruit de petits groupes de passionnés, fleurissent partout sur le web, diffusant leurs messages, d'une manière plus ou moins heureuse, mais toujours avec conviction.

Internet et apprentissage: pas à pas vers la connaissance

François Dufour est animateur alphanumérique à «Lire et Ecrire», mouvement d'éducation permanente et d'alphabétisation, en Hainaut occidental. Lutter contre la fracture numérique est l'une de ses missions. Toutefois, lorsqu'on est au début de son apprentissage et que la lecture ou la maîtrise de la langue fait défaut, l'usage de l'internet n'est pas chose aisée et n'est d'ailleurs pas une priorité pour les apprenants. «Nous n'avons pas spécialement de demande en la matière. Même si nous sommes équipés en ordinateurs, les gens ne cherchent pas à les utiliser, car c'est difficile, et qu'ils n'en ont pas forcément à la maison.» C'est donc pas à pas qu'il faut aller vers l'alphabétisation numérique, pour enseigner comment écrire sur ordinateur, communiquer correctement par mail. L'alphabétisation numérique est devenue partie intégrante de l'apprentissage de la lecture et l'écriture.

François Dufour respecte donc le rythme de ses apprenants. Les «jeter en pâture» sur Facebook ou Twitter, alors que les règles de confidentialité sont si difficiles à gérer, ce n'est pas sa priorité, loin s'en faut. Lire et Ecrire a créé son propre «réseau social en ligne». Un site simple d'accès, où les apprenants peuvent publier, non des statuts, mais des articles sur leur apprentissage, leurs expériences, leurs recherches d'emploi. Les thèmes sont larges, mais discutés en groupe. Certains n'ont pas encore osé franchir le pas, mais d'autres ont posté leurs premiers textes. «Pour certains, ce sont leur toute première expérience sur internet.»

<http://leeho.jimdo.com/>

Réseaux sociaux: un jardin pas si secret

Facebook, mais aussi Twitter, LinkedIn, Viadeo ou autre. Quatre millions de Belges utilisent au minimum un réseau social. Quatre millions de Belges se sont volontairement «fichés» sur internet. Certains sont prudents, d'autres moins... Car il y a ceux qui maîtrisent parfaitement la confidentialité de leurs informations, et ceux qui pataugent et prennent des risques.

On évoque souvent les CV qui devraient être anonymes, la loi anti-discrimination, l'indispensable respect de la vie privée lors des entretiens d'embauche... Jamais on n'aura autant veillé à ce que le candidat à l'emploi soit engagé pour ses compétences uniquement, et ne soit pas écarté d'un poste en raison d'informations privées qui pourraient lui porter préjudice. On lutte, et à raison, contre le droit que s'octroient les employeurs de tout savoir sur leur potentiel futur employé.

Et pourtant, sur internet, pas de problème. Tout s'y trouve ou presque: situation maritale, convictions politiques ou religieuses, informations et photos personnelles, photos de famille... Sur Facebook ou ailleurs, tout y est, pour autant que l'utilisateur soit imprudent. L'internet est un grand jardin où les secrets n'ont plus la même valeur, où la notion de vie privée a pris une toute autre dimension. Désormais, on confie ses peines et ses humeurs à, dans le meilleurs des cas, quelques dizaines d'amis, ou au pire, au réseau tout entier, si l'on n'a pas pris la peine de limiter son public. Facebook est à ce point entré dans les mœurs qu'il est devenu le confident de toute une génération. Le site revendique désormais un milliard d'utilisateurs à travers le monde. Adolescents, parents, voire grands-parents, le réseau est devenu le lieu de rencontre par excellence, où l'on retrouve les copains d'enfance et la famille éloignée. Où l'on publie ses humeurs, ses mécontentements, ses photos. Un endroit où «on oublie les caméras», où on se lâche un peu trop.

Tout cela a des conséquences personnelles que l'on connaît. On ne compte plus les conflits entre les personnes en raison d'informations publiées sur Internet. Les cas de harcèlement, de «stalking» («traque» en anglais) en ligne entre conjoints ou ex-conjoints. Récemment, une adolescente s'est suicidée après qu'une de ses «amies» sur le réseau l'ait menacé de publier une vidéo confidentielle la concernant. Les cas, heureusement loin d'être tous aussi tragiques, sont nombreux.

Des conséquences sur la vie professionnelles peuvent également survenir, et pas des moindres. Dans le cadre d'une recherche d'emploi, une mauvaise gestion de sa vitrine online peut avoir des conséquences catastrophiques. Photos privées, lien visible avec l'une ou l'autre formation politique, statuts publics à connotation raciste ou violente... Chaque comportement compte pour le DRH qui vient de taper dans Google le nom d'un candidat à l'emploi. Une étude américaine datant de 2009 indique que 45% des recruteurs consultent les réseaux sociaux pour trouver des informations sur les candidats. Ils citent les «photos compromettantes» et les «informations provocatrices» comme premier critère de rejet d'un CV. D'autres études donnent un pourcentage beaucoup plus élevé. Parmi les comportements qui rebutent les recruteurs: des références aux drogues, à l'alcool, des messages à connotation sexuelle, raciste ou politiques, des jurons et insultes, ou encore, des fautes de langage ou d'orthographe!

Tout n'est pas noir et heureusement. Nombreux sont les candidats qui, grâce aux réseaux sociaux, ont pu décrocher un boulot ou mettre en avant leurs activités. Les recruteurs peuvent en effet être charmés par un profil bien tenu, mettant en avant des qualités professionnelles, des expériences. Ainsi, la même étude indique que «18% des employeurs interrogés avouent avoir déniché sur les réseaux sociaux des informations qui les ont confortés dans leurs choix de recrutement». Dans certains cas, une vitrine en ligne est une nécessité. Difficile d'imaginer en effet un professionnel de la communication ou un candidat à un poste de management qui soit complètement absent de la toile! Sa présence, et ses actions sur Internet, pourraient même lui accorder un avantage certain.

Évidemment, il existe des moyens d'encadrer les informations, de ne laisser passer que celles qui pourraient servir professionnellement. En utilisant les réseaux dits «professionnels» (LinkedIn, Viadeo...) à bon escient, et en gardant pour soi les informations privées... Et si vous souhaitez faire de votre page Facebook un véritable jardin secret, l'usage d'un pseudonyme est toujours une solution (presque) miracle. Dans ce cas, veillez à ne pas synchroniser par erreur (et c'est vite fait avec les applications sur téléphones portables notamment!) vos comptes privés et professionnels!

FAIM DU MONDE

Comme chaque année, les folders publicitaires vont bien-tôt déborder des boîtes aux lettres. Après le Beaujolais nouveau, puis les grands crus et les menus d'automne «gibier et fruits de saison», les dindes, le saumon et le foie gras viendront en premières pages pour préparer les fêtes de fin d'année.

Et comme l'esprit de Noël va souffler dans les chaumières, c'est aussi la saison des bonnes actions humanitaires. Une grande marque de café offrira une tasse de café chaud à un sans abri pour chaque paquet acheté... histoire de booster les ventes. Une grande chaîne de grands magasins sollicite votre bon cœur au profit des banques alimentaires.

Avec l'arrivée des grands froids, les médias se souviennent qu'il y a des pauvres parmi les pauvres. Reportages sur les SDF. Insuffisance des hébergements de secours. Sans abris refoulés des lieux publics. Réouverture de chauffoirs. Distribution de soupe et «maraudes» pour secourir les cas les plus désespérés. Séquence «émotion» lorsqu'on retrouve un malheureux congelé sur un trottoir ou sous un porche.

Avec l'automne arrivent aussi les nouveaux chiffres de la pauvreté. D'année en année, et malgré tous les programmes de «lutte contre la pauvreté», les chiffres ne baissent pas. Au contraire: nos 14,6% de concitoyens courant «un risque de pauvreté» sont devenus 15% en 2012.

Le «risque» en l'occurrence, c'est le fait d'avoir un revenu sous le seuil de pauvreté. Ce seuil est maintenant de 1.000 euros pour un isolé et de 2.101 euros pour un ménage de deux adultes et deux enfants).



© istockphoto.com/DNY59

Les nouveaux chiffres de la pauvreté

Avec l'automne arrivent aussi les nouveaux chiffres de la pauvreté. D'année en année, et malgré tous les programmes de «lutte contre la pauvreté», les chiffres ne baissent pas. Au contraire: nos 14,6% de concitoyens courant «un risque de pauvreté» sont devenus 15,3% en 2012.

L'indicateur européen qui combine pauvreté monétaire, privation matérielle et manque de travail, nous fait grimper ce taux de pauvreté à 21%.

Le «risque» en l'occurrence, c'est le fait d'avoir un revenu sous le seuil de pauvreté. Ce seuil est maintenant de 1.000 euros pour un isolé et de 2.101 euros pour un ménage de deux adultes et deux enfants). Pour obtenir ces montants on prend 60% du revenu médian*, multiplié par 2,1 pour un ménage de quatre personnes.

Que nous disent les chiffres?

Qu'il y a un lien entre le risque de pauvreté et le fait de travailler. Le risque de pauvreté (monétaire) touche ainsi:

- 37,8 % des chômeurs. Les nouvelles règles de dégressivité qui vont faire

> CAMPAGNE DE SOS FAIM

«On ne joue pas avec la nourriture»

Tandis que l'on distribue de la soupe ou du café chaud à nos pauvres, il y a des traders derrière leurs écrans qui suivent les cours mondiaux des matières premières, y compris les produits agricoles de base comme le riz, le blé, le café, et qui achètent, vendent ou stockent ces produits pour en tirer un maximum de profit. Ceux-là «se font du blé sans toucher un sac de blé», dit SOS Faim dans un dossier spécial de Défi Sud consacré à la spéculation sur les denrées alimentaires. Pendant ce temps un milliard d'êtres humains dans le monde souffrent de malnutrition ou de faim.

Il y en a qui spéculent sur les dettes publiques, ou sur l'euro, ou sur le pétrole, et c'est la crise pour nous, le chômage, la paupérisation d'une partie de la population. Et il y en a qui spéculent sur le blé, sur le riz, le café, le thé, le cacao... et c'est la famine pour 1 milliard d'être humains.

Car la mondialisation ne touche pas que les travailleurs des pays industrialisés. Les paysans du tiers monde et tous ceux qui vivent de l'agriculture ainsi que les populations qui se nourrissent essentiellement de produits de la terre en souffrent aussi. Les masses d'argent spéculatifs, concentrés dans des «hedge funds» cherchent en permanence des placements fructueux. Ils ne se contentent pas d'acheter et de vendre des usines au gré de leurs intérêts et des profits à court terme qu'ils peuvent en tirer après leur valorisation boursière. Ils ont trouvé dans les marchés agricoles un nouveau terrain de jeu qui fait plus de dégâts encore.

Ainsi si les cours par exemple du blé sont en hausse, les spéculateurs en achètent d'énormes quantités. Ils n'en prennent même pas livraison. Toutes ces opérations sont virtuelles. Les cours grimpent puisque la demande est forte.

Chez nous, cela se traduit par des hausses de prix des denrées alimentaires somme toute supportables puisque l'alimentation ne représente

en gros que 17% du budget des ménages. Mais les ménages pauvres des pays africains qui consacrent 70 à 90% de leur budget pour la nourriture, voient le prix du pain, du riz, etc. augmenter de 100 à 200%. Ils n'arrivent plus à se nourrir alors que selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) l'agriculture mondiale pourrait nourrir sans problème 12 milliards d'être humains.

Avant que les cours ne retombent, les spéculateurs revendent leur blé. Ils empêchent la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. En 2010, explique SOS Faim, le volume des échanges de blé était 8 fois plus élevé que la production effective. Le volume des échanges de produits agricoles de ce type ne représente que 15 à 20% des échanges réels de

> LIRE

Se faire du blé sans toucher un sac de blé

Parier sur la volatilité du prix des céréales, en achetant des titres sur des céréales sans jamais en voir la couleur mais en touchant de plantureux profits; c'est la technique développée par des spéculateurs financiers ces dernières années... Quel rôle joue véritablement la spéculation dans les dysfonctionnements des marchés des matières premières agricoles? Quelle stratégie adopter pour quelles solutions? Défis Sud publie un dossier pour y répondre.

http://www.sosfaim.be/ong-developpement-FR-publications-defis_sud.htm

trouver à plus ou moins court terme les allocations aux minima de 1.091 euros pour un chef de ménage, 916 euros pour un isolé, et aux forfaits de 484 euros pour un cohabitant ou 685 euros pour deux chômeurs cohabitants, risque de faire grimper le pourcentage puisque tous ces montants sont sous le seuil de pauvreté.

- 26,4% d'autres inactifs (ni au travail, ni au chômage: femmes au foyer, étudiants, en incapacité de travail, avec revenu d'intégration).
- 17,3% des retraités.

Le lien entre travail (donc salaire) et la sécurité matérielle semble évident mais il s'avère que le travail n'est pas une protection absolue: 4,2% des

travailleurs sont pauvres.

Devoir choisir ses priorités

Parmi ces 15,3% de concitoyens pauvres, un bon tiers (5,7%) sont confrontés à une privation matérielle grave. On entend par là les personnes qui par manque de ressources ne peuvent pas se payer quatre des neuf indicateurs suivants:

1. régler le loyer ou les factures d'énergie,
2. se chauffer convenablement,
3. faire face à des dépenses imprévues,
4. consommer de la viande, du poisson ou un équivalent protéiné tous les deux jours,
5. partir en vacances une semaine par an,

6. acheter une voiture,
7. acheter une machine à laver le linge,
8. acheter une télévision couleur
9. payer un raccordement téléphonique.

Ces données sont à mettre en relation avec les chiffres du surendettement: avec près de 480.000 le nombre de crédits défaillants des particuliers a augmenté de 15% depuis le début de la crise en 2008.

* Le revenu médian est le revenu qui divise la population totale en deux: ceux qui ont moins que ce revenu et ceux qui ont plus. Ainsi 100% de revenu médian correspond à 1.666 euros/mois.

> BANQUES ALIMENTAIRES

Rien ne s'achète, rien ne se vend

La faim est toujours une réalité en Belgique, et le nombre de personnes qui en souffrent ne fait qu'augmenter. A l'heure où l'hiver approche, avec ses fêtes et ses excès, il est bon de rappeler que de nombreux bénévoles côtoient chaque jour une pauvreté grandissante.

Lutter contre le gaspillage, c'est la mission des banques alimentaires. En Belgique, neuf banques récoltent des denrées et les redistribuent aux associations et intermédiaires, qui les donneront ensuite aux personnes dans le besoin.



d'une autre. »*

Neuf banques alimentaires sont actives en Belgique. Elles couvrent tout le territoire. Le principe est simple et clair: **ce qui est collecté est reçu gratuitement, et est donné gratuitement.** On n'achète pas, on ne vend pas. Une vraie gratuité, une vraie solidarité. Solidarité qui s'articule entre les banques alimentaires et les associations, puis les bénéficiaires, mais aussi avec toute l'industrie agroalimentaire, des criées régionales, des supermarchés. Tous les endroits où l'on peut, avec de l'organisation, limiter le gaspillage de la nourriture pour en faire profiter les démunis.

En Hainaut occidental et région de Mons-Borinage, plus de 8000 personnes font partie de ces bénéficiaires. La banque alimentaire de cette région est présidée par Jacques Vandenschrik, qui nous explique les enjeux et évolutions du travail effectué. «Notre public comprend de vingt à trente pour cent d'enfants, quarante pour cent de familles monoparentales. Pour faire simple, les démunis, ce sont des jeunes, des gens qui doivent faire vivre une famille. En dix-huit mois, depuis que la crise sociale fait rage, le nombre de personnes aidées par notre banque alimentaire a augmenté de dix-huit pour cent. On essaie de faire face.»

Faire face, c'est récolter un maximum de vivres. Faire les criées, récupérer les invendus. Réaliser des collectes dans les supermarchés (voire encadré) et collaborer avec les entreprises agroalimentaires. «Il faut savoir qu'il existe des programmes de responsabilité sociale au sein de certaines sociétés. Ce qui signifie qu'elles produisent une certaine quantité de nourriture POUR les banques alimentaires. C'est important. Par ailleurs, dans notre région, nous avons la chance d'avoir plusieurs entreprises actives dans le secteur des produits d'hygiène. Comme elles acceptent de collaborer, cela nous permet de donner ce type de produits également, qui représentent un budget important dans les ménages. Avoir une excellente relation avec ces entreprises est essentiel pour le bon fonctionnement de la banque. Si l'on veut faire une comparaison, on peut dire que ce sont eux nos clients. Les personnes démunies sont nos actionnaires, en quelque sorte. Ils reçoivent les dividendes de notre activité, et ces dividendes, ce sont des marchandises.»

A la banque alimentaire, tout le monde est bénévole. Retraités pour la plupart. Sur le site de Tournai, où sont stockées soigneusement les marchandises à destination des associations, on se débrouille avec les moyens du bord. «Nous avons nos véhicules propres et nous travaillons également avec des transporteurs locaux. Les associations viennent chercher des vivres ici, et gèrent ensuite la distribution. Comme rien n'est vendu, il n'y a pas de recettes ou de bénéfices. Nos frais généraux, l'électricité, etc, sont financés par des dons privés. Nous ne recevons aucune subvention, ce qui nous permet de garder une réelle indépendance. Un don de 15€ nous permet de distribuer l'équivalent de 650€ de nourriture.»

Distribuer de la nourriture aux plus démunis, c'est aussi lutter contre les abus en tous genres. Du tourisme alimentaire aux associations qui ne

respectent pas les règles du jeu, la vigilance et de mise. «Nous sommes très prudents. Nous voyons régulièrement des associations qui revendent nos produits. Cela nous heurte profondément, car la gratuité est notre principe de base. Nous voulons travailler avec des associations qui respectent les règles, qui ont une vraie mission sociale. Il faut mettre un terme à cela. De même, nous veillons à protéger nos bénéficiaires, en évitant

*<http://www.voedselbanken.be>



Eviter le gaspillage, à la maison aussi

660 000 tonnes de nourriture, c'est ce qui est gaspillé en Belgique chaque année. En cause, l'appel à la consommation, qui pousse à acheter plus, au-delà des besoins réels du ménage. On achète trop, on ne peut pas tout consommer à temps, et on jette.

À Bruxelles, 11,7% des ordures ménagères sont constituées d'aliments gaspillés; ce qui revient à 15,2 kg par an et par habitant. Pour toute la Belgique, ce gaspillage alimentaire s'élèverait à 660 000 tonnes, ce qui correspond à la modique somme de 1,4 milliard d'euros. L'augmentation de nos ordures ménagères n'est pas le seul impact environnemental. La production, la transformation, l'emballage et le transport des denrées alimentaires produisent des rejets de CO2 et d'autres polluants qui sont eux aussi des déchets.

Ces chiffres proviennent d'une étude de l'Observatoire Bruxellois de la consommation durable, qui prodigue aux passage quelques conseils pour éviter le gaspillage à la maison.

- Acheter selon ses besoins: pour pousser à la vente, les grandes surfaces utilisent diverses techniques. De la disposition des rayons, à l'ambiance lumineuse, aux promotions sur les quantités, aux offres multipack, et aux bons de réductions, les achats compulsifs sont génératrices de gaspillage alimentaire. Pour contrer ce genre de problème, il serait utile d'établir des menus pour la semaine.
- Acheter les fromages et charcuteries à la découpe, et ainsi acheter seulement la quantité nécessaire.
- Acheter les fruits et légumes en vrac: pas d'emballage, pas de déchets.
- Toujours contrôler la date limite de consommation des denrées alimentaires pour que celle-ci ne soit pas trop rapprochée. Si pour 60% des consommateurs, c'est un comportement régulier, il est occasionnel pour 30% d'entre eux.
- Une fois à la maison, disposer les aliments dans le frigo en fonction de la date limite de consommation. Les plus éloignés au fond du frigo, et les plus rapprochés à l'avant. Ainsi, vous saurez plus facilement lesquels sont à consommer en priorité.

Source: Etude de l'Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable, http://www.crioc.be/show_doc.php?doc=4870&lang=FR

Une pétition pour que les supermarchés offrent leurs invendus

Juillet 2012, grande première à Herstal. La Ville impose à une grande surface (Carrefour, en l'occurrence) de donner ses invendus à la banque alimentaire de Liège, qui voyait fondre ses stocks de vivres à destination des associations régionales. Cette mesure a été inscrite au permis d'environnement demandé à l'époque par la grande surface en question. Désormais, Herstal entend imposer cette obligation lors de chaque renouvellement ou demande de permis. Une mesure qui a réjoui les associations, et qui pourrait faire tache d'huile. En effet, le PS a déposé une proposition de décret qui évoque la possibilité d'une obligation légale de ce type de don.

Toutefois, pour Jacques Vandenschrik, président de la banque ali-

mentaire du Hainaut occidental et de Mons-Borinage, une collaboration spontanée avec la grande distribution serait tout aussi appréciable. «Une coercition pourrait nous être défavorable au niveau du triage notamment. Par contre si l'on travaille dans un esprit de collaboration, l'on pourrait bénéficier d'invendus consommables et plus adaptés. Nous avons déjà des accords locaux, qui fonctionnent très bien, mais pas d'approche globale avec le secteur de la grande distribution.»

Et si la mesure est la bienvenue, il faut toutefois tenir compte des difficultés qu'elle pourrait occasionner. «Ce ne sont pas des ressources faciles, même si nous les apprécions bien sûr. Mais il faut aller chercher toutes ces vivres, les

stocker, les trier, ce n'est pas forcément simple.»

La mesure, si elle s'applique plus généralement, devra donc être accompagnée de modalités solides, évitant ainsi aux banques alimentaires d'être noyées sous des tonnes de nourriture inexploitables et une montagne de travail supplémentaire.

Une pétition circule actuellement pour l'application de cette mesure à toutes les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<https://www.lapetition.be/en-ligne/Pour-que-tous-les-supermarches-donnent-leurs-invendus-au-lieu-de-les-detruire-11695.html>

> POINT DE VUE

Indignation et solidarité

L'indignation et la solidarité sont les sentiments qui nous animent aujourd'hui. La solidarité avec les milliers d'ouvriers et d'employés qui perdent leur emploi. Chez Ford, Duferco, NLMK, Arcelor Mittal, Volvo, Alcatel-Lucent, Van Gansewinkel et dans tant d'autres entreprises.

Le couperet tombe sur tous les secteurs et sur tous les travailleurs. Au sein de la Centrale Générale – FGTB, les verriers sont depuis pas mal de temps déjà victimes d'une coupe sombre sans précédent. Mais, cela ne peut nous faire oublier les autres drames moins visibles, dans le secteur des services et chez les sous-traitants de grandes entreprises. Les travailleurs dans les ateliers de travail adapté, les agents de gardiennage, les techniciennes de surface, les ouvriers dans les entreprises chimiques ne sont également pas épargnés.

Ensemble avec le syndicat, nous poursuivrons notre combat pour défendre tous ces travailleurs. Nous lutterons pour assurer leur droit à la protection en cas de licenciement, nous lutterons pour de nouveaux emplois, pour le droit à un travail décent.

Ce combat, il nous faut le mener tous ensemble. C'est d'une seule et même voix que nous devons exprimer notre indignation et exiger un changement de politique. La force syndicale réside dans les travailleurs. Ils doivent faire front ensemble, coude à coude. Personne ne le fera à leur place.

D'ailleurs, la réaction ne s'est pas fait attendre et des actions sont annoncées. Le 11 novembre sera organisée une Marche pour l'Avenir à Genk et le 14 novembre, les travailleurs feront entendre leur voix dans toute l'Europe. En Belgique, cela prendra la forme d'actions et de grèves. Soyez nombreux à ces différents rendez-vous!

Nous devons rejeter le système néolibéral car son moteur est l'appât du gain, sans autre considération aucune. Il s'ensuit qu'en Belgique, 14% des jeunes sont considérés comme une génération perdue. Pas de qualification, pas d'emploi et pas d'avenir. Sur une période de dix huit mois, 43.000 travailleurs âgés sont venus allonger la liste des chômeurs. Alors que leurs perspectives sont nulles, les employeurs et les politiciens de droite leur déclarent aussi sans vergogne qu'ils n'ont pas droit à la couverture de la pré pension.

Face à cette situation, nous devons aussi, parallèlement, œuvrer ensemble à un nouveau projet. En effet, la seule indignation ne suffit pas. Il nous faut, de concert avec toutes les forces progressistes, donner forme à un nouveau modèle social et solidaire où l'économie sert les citoyens et les gains profitent à la collectivité et non pas l'inverse.

29 octobre 2012



Paul Lootens
Secrétaire Général

Alain Clauwaert
Président

Jean Busschaert nous a quittés

C'est avec tristesse que la Centrale Générale et la FGTB Régionale de Mouscron-Comines ont appris le décès du Cde Jean BUSSCHAERT ce 26 octobre à l'âge de 81 ans.

Ce militant confirmé a été durant de nombreuses années à la tête de la Centrale Générale comme Secrétaire Régional et a également été Président de la FGTB Régionale.

Authentique, mais sans détours, son imposante stature et ses coups de gueule masquaient un homme très sensible et grand défenseur des valeurs socialistes; c'est une figure charismatique de l'organisation syndicale régionale qui nous quitte.

Au nom des militants de la Centrale Générale et de l'ensemble de la régionale FGTB, nous présentons à son épouse Thérèse et à la famille, nos plus sincères condoléances.

UNILIN ORGANISE UNE SEMAINE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ

Chaque accident est un accident de trop

Unilin, le producteur de produits finis en bois connu pour ses parquets clipsables Quick Step, organise une 'safetyweek' dans toutes ses filiales en Belgique et à l'étranger. Il s'agit d'une semaine pour porter l'attention sur la prévention contre tous les risques possibles. Un programme commun avec des sujets des plus diversifiés. Ce projet est né sous l'impulsion du Comité d'entreprise européen. C'est une première qui mérite d'être suivie et qui a d'ailleurs été choisie pour représenter la Belgique pour un prix européen.

Une semaine durant, du 19 au 23 novembre, Unilin placera la sécurité sous le feu des projecteurs, aussi bien sur ses quatre grands sites de Flandre Occidentale à Wiel-sbeke, Desselgem et Izegem, que dans ses départements de France et des Pays-Bas. Quatre délégués de la solide équipe syndicale de la FGTB nous en disent davantage sur le sujet : Jan Bossuyt, qui est représentant auprès du Comité d'entreprise européen, Stijn Verbeke, Tom Willems et François Vangaeveren.

Ces dernières années, les accidents du travail sont en forte baisse chez Unilin et en particulier dans les filiales belges. Malgré cette réduction de deux tiers, le Comité d'entreprise européen a quand même pris l'initiative d'organiser une semaine spéciale sur le thème de la sécurité. C'est un peu surprenant, mais pour Jan Bossuyt, il y a de bonnes raisons à ce choix.

«Nous tenons à maintenir ce bon niveau et même à l'améliorer car chaque accident reste un accident de trop. Nous devons dès lors continuer à sensibiliser les gens. Le CPPT, le comité pour la sécurité, a fermement insisté sur ce fait. La direction en est également de plus en plus consciente. Il n'y a d'ailleurs pas si longtemps, on constatait encore pas mal d'accidents sur notre site français, ce n'est qu'en faisant de gros effort que cette situation s'est améliorée.»

La faute à qui?
 Stijn Verbeke estime également qu'une attention de tous les instants est nécessaire: «Ces deux-trois dernières années, de nombreux efforts ont été consentis. Par exemple, nous travaillons désormais par système de parallélogramme. Les travailleurs chevronnés gardent un œil sur les nouveaux venus. Ces derniers sont beaucoup mieux guidés. La sensibilisation à la sécurité augmente, mais ce n'est pas évident. L'époque où il fallait convaincre les gens de la nécessité de porter des lunettes de sécurité est révolue. Aujourd'hui, ce geste est automatique.»

Sensibiliser les travailleurs donne l'impression que la sécurité ne dépend que du comportement des gens, que les accidents sont de leur faute. Mais ce n'est évidemment pas le cas, précise François Vangaeveren.

«Les accidents sont souvent liés au

stress et à la fatigue. Ce phénomène est actuellement en hausse, et il est incontestablement lié aux conditions de travail. Les travailleurs doivent être flexibles, ils sont amenés à jongler avec plusieurs postes de travail et se retrouvent donc souvent à une place qu'ils ne connaissent pas forcément bien. Pensons en particulier aux intérimaires. Pour mieux maîtriser le problème, les accidents dans lesquels ils sont impliqués seront également comptabilisés car pour le moment, les chiffres sont tronqués.»

Apprendre l'un de l'autre
 Retour sur la 'safetyweek' chez Unilin. Cette initiative est née sous l'impulsion du Comité d'entreprise européen mais la direction l'appuie totalement, également du point de vue financier. Ce qui est unique dans ce projet, c'est qu'il y a un programme commun pour l'ensemble des filiales. Jan Bossuyt nous en dit davantage.



Quatre délégués de la solide équipe syndicale d'Unilin. De bas en haut: Jan Bossuyt, François Vangaeveren, Stijn Verbeke et Tom Willems.

Congrès professionnels: réflexion pour de meilleurs emplois

Cet automne, la Centrale Générale de la FGTB organise 21 congrès professionnels. Que l'on parle d'un nouvel avenir pour l'industrie du verre, de la protection contre la poussière de quartz dans les secteurs des matériaux de construction ou encore d'un remboursement correct des frais dans les titres-services, à chaque congrès la réflexion sur l'amélioration de l'emploi est au centre de l'attention. Ci-dessous, nous poursuivons notre série de reportages. Plus d'info et les photos sont disponibles sur le site www.accg.be

L'industrie du verre en difficultés, mais l'espoir persiste



L'industrie du verre rencontre des difficultés depuis des années. Lors du congrès du secteur, cette régression a été le grand sujet de conversation pour les délégués syndicaux de la Centrale Générale de la FGTB. La situation s'est aggravée lors de la crise économique de 2008. Fermetures et restructurations se sont succédées, avec pour conséquences des pertes d'emplois massives. Mais les dividendes, les bénéfices versés aux actionnaires, connaissent pour leur part une hausse constante.

Aussi sombre que la situation puisse paraître, le secteur garde espoir. Le savoir-faire existe et les travailleurs entendent bien rebondir. Car le verre belge est réputé pour ses produits à haute valeur ajoutée comme les vitrages super isolants, les verres électro conducteurs à cristaux liquides ou encore les fibres de verre sans solvant. Cette technologie de pointe offre encore des opportunités. Mais si l'on veut dessiner un nouvel avenir, il est important d'être soutenu. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Lors du congrès, les militants ont montré un grand intérêt pour ce qui se passe du côté de Fiberglass, à Verviers. Un de ses travailleurs est atteint de sclérose en plaques et finira par ne plus pouvoir travailler. Une solidarité hors du commun s'est dès lors mise en place, sous l'impulsion de la délégation syndicale. La direction et les travailleurs se sont unis pour contribuer à l'achat de matériel spécifique pour que leur collègue puisse rester actif malgré la maladie. Une force qui respecte.

Titres-services: Les militantes mènent la barque



Elles étaient 150 à prendre part au congrès des titres-services, principalement que des femmes. Le nettoyage à domicile est un travail isolé, ce qui rend l'action syndicale difficile dans ce très jeune secteur. Mais on y parvient du côté de La Centrale Générale de la FGTB. On y dénombre 20.000 membres et de brillants résultats ont été obtenus par les militantes socialistes lors des élections sociales. Elles ont réfléchi aux méthodes adéquates pour atteindre les travailleuses et les rallier au syndicat.

Ces dernières années, les conditions de travail ont été améliorées. Pour ce faire, les militantes de la Centrale Générale de la FGTB ont mené la barque. Mais il existe encore de nombreux manquements. Il est par exemple important que la description des tâches soit clairement définie. Les clients ne doivent pas s'attendre à ce que les fenêtres d'un étage de haut soient lavées, question de sécurité, ou que les autos soient nettoyées, pour ne pas entrer en concurrence avec les entreprises de carwash.

Mais la pierre d'achoppement du moment, ce sont les indemnités. Les militantes mènent une lutte acharnée depuis des mois pour un juste remboursement de leurs frais de déplacement. A l'heure actuelle, elles les payent eux-mêmes. La ministre compétente, Monica De Coninck (sp.a) mais aussi les employeurs admettent qu'il y a un problème. Dès lors, qu'attendent-ils pour trouver une solution? Lors du congrès, la motivation de ces militantes combatives pour continuer la lutte était toujours aussi forte.

Matériaux de construction: faire opposition aux coupes sociales



31 briqueteries, 2 tuileries ainsi que 4 entreprises pour le fibrociment, tels sont les secteurs réunis pour le congrès des matériaux de construction. Au total, environ 3500 travailleurs. Deux sur trois sont ouvriers. Les représentants syndicaux de La Centrale Générale de la FGTB sont solidement installés dans ces entreprises. Lors des récentes élections sociales, ils sont d'ailleurs une nouvelle fois allés de l'avant. Leur travail est clairement apprécié par leurs collègues.

Un thème important durant le congrès résidait dans la protection contre la poussière de quartz. Les délégués du CPPT ont un rôle important à jouer à ce sujet. L'inhalation de poussière de quartz provoque de graves problèmes de santé. L'attention s'est également portée sur les fonds sociaux. Ils garantissent toute une série d'avantages et d'indemnités. Par exemple l'indemnité complémentaire en cas de maladie. Et depuis peu, l'assurance hospitalisation sectorielle et la pension complémentaire.

Début 2013, les négociations sectorielles feront leur retour, après le volet interprofessionnel. Ce sera extrêmement difficile avec des fédérations patronales qui continuent de réclamer la modération salariale, qui attaquent l'index et qui plaignent pour davantage de flexibilité. Ils veulent un allongement des carrières sans la moindre compensation. Mais les militants des briqueteries, tuileries et du fibrociment font clairement passer le message: ils s'opposeront à toute forme de coupe sociale.

> POINT DE VUE

14/11: une grève historique!

Tout le monde connaît l'histoire du paysan frappé d'un revers de fortune qui entendait se refaire en réduisant ses dépenses sans développer ses ressources. Il mit progressivement son cheval à la diète et l'habitua, en douceur, à réduire chaque jour sa ration d'avoine de moitié. Pour son malheur, c'est au moment même où l'animal ne lui coûta plus rien qu'il trépassa...

L'histoire de cet éleveur stupide tient lieu de politique économique à la Banque centrale européenne, au FMI et à la Commission.

Ces ânes imposent de longue date déjà, saignées sur saignées, au peuple grec et s'étonnent aujourd'hui de son anémie. Neuf plans d'austérité plus tard, le malade ne va pas mieux. Et sa dette que le remède de cheval devait réduire s'est au contraire approfondie.

L'échec de cette expérience est patent. Irrévocable. Dramatique...

N'empêche, c'est la même recette qu'il faut appliquer à l'Espagne, au Portugal... Et chez nous aussi. Voyez les débats autour du budget 2013 qui slalom soigneusement

en évitant les propositions fiscales de la FGTB wallonne...

Les pharmacopées de la «troïka» européenne vont tuer ses patients. Les maîtres du monde s'en tapent et n'en ont cure. Ils déroulent, sans broncher, leur idéologie mortifère au rouleau compresseur. Elle s'articule sur trois axes:

- liberté de circulation et concurrence libre, non faussée,
- organisation de la production dans l'intérêt des détenteurs de capitaux sans considération pour le bien-être des producteurs,
- régulation de cette économie par le marché ou la finance plutôt que par l'Etat, seul acteur garant de l'intérêt général, dans les démocraties.

Cette vision de l'organisation des hommes et du monde a fait faillite. Le retour d'épidémies oubliées sur le vieux continent, la faim dans les rues d'Athènes, le recul de l'espérance de vie en sont des preuves. Suffit d'ouvrir les yeux...

A l'appel de la Confédération européenne des syndicats, le 14 novembre sera une journée d'actions contre la régression en Europe.

Grecs, Espagnols et Portugais seront en grève générale. Ils n'en sont pas à leur piquet d'essai. Et pourtant ces camarades ne sont pas entendus. Ni par leur gouvernement ni par les instances de l'Union européenne. Pire, les pouvoirs en place multiplient maintenant entorses et entraves à la liberté de s'exprimer, de s'associer et de manifester. La démocratie est malmenée à tous ces coins de rue.

L'appel à la grève générale transnationale et le moment choisi sont historiques.

Nous avons une opportunité unique de construire l'Europe syndicale qui nous manque en nous associant à cette grève générale. Nous avons une chance qui ne se représentera plus de faire barrage à la mécanique néo-libérale dans un mouvement international large, populaire et déterminé.

Nous avons l'opportunité de faire entendre notre refus du «Traité Merkozy», de sa règle d'or et de ses objectifs délirants. D'informer clairement le gouvernement belge que les travailleurs ne comptent pas passer à la caisse une fois de

plus pour maintenir son budget 2013 dans les clous européens. Pour répéter que la réforme du chômage fabriquera à pleines turbines, dès les fêtes de fin d'année, de la misère à grande échelle. Pour constater, au moment du cataclysme industriel que nous traversons, l'absurdité des mesures prises en matière de fin de carrière...

Nous devons saisir l'occasion. L'histoire ne repassera pas les plats.

Pour défendre nos services publics! Pour sauver notre sécurité sociale! Pour promouvoir une fiscalité plus juste et progressive! Pour accroître la démocratie économique et sociale, tendre vers le plein emploi! Pour porter la voix des résistants anticapitalistes grecs, espagnols, portugais et d'ailleurs, dans l'Etat même où siègent les institutions européennes!

L'échec des politiques d'austérité ne semble pas un motif suffisant pour simplement changer de direction.

Cet entêtement, cette obstination, cet aveuglement nous menacent tous, collectivement, et chacun personnellement.

Les mêmes politiques, les mêmes inepties, le même sadisme se déplient dans toute l'Union. Il n'y aurait pas d'alternatives? D'une même voix, partout le patronat continental s'égosille sur la même partition, celle de la culpabilisation permanente des travailleurs, celle du manque de compétitivité, de l'absence de flexibilité, du «coût salarial» trop élevé...

Comme le paysan de la fable, il entend réduire la ration des ouvriers. En dressant les producteurs les uns contre les autres.

Le moment est là de répondre, dans un rapport de force puissant, international, qu'il ne ruinera pas le modèle social hérité des Résistances nationales, celui que nous empruntons à nos enfants, en taillant... sur notre passivité!



Nico Cué
Secrétaire Général
de la MWB-FGTB

Carte blanche

<http://www.metallos.be>



Nous sommes tous des Grecs!

Il y a quelques années, mon organisation syndicale me faisait la surprise d'utiliser une photo de moi prise lors d'une action, pour appuyer la campagne «le capitalisme nuit gravement à la santé». Cette affiche date de 2009. Elle n'a pas pris une ride! Combien de Fiat Automotive, de Carsid, d'ArcelorMittal, de Sapa, ... ont eu lieu depuis? Combien de Ford Genk, de SN Airlines et autres catastrophes insoupçonnées vont-elles encore nous tomber sur le coin de la gueule, dès demain?



Pas de doute, camarades! Nous sommes aujourd'hui pris dans la tempête de l'échec du capitalisme à outrance. Nous sommes dans ce tournant de l'histoire que nous ne cessions de dénoncer lorsque nous le présentons, parce que nous le redoutons!

Je reviens d'un séjour à Athènes au cours duquel j'ai participé à la manifestation du 18 novembre dernier pour dénoncer le énième plan d'austérité imposé par le gouvernement grec.

Les discussions que j'ai eues là-bas m'ont bouleversé! La dette

publique dépasse désormais très largement les 165% du PIB.

Dévaluation, chômage, récession, ... c'est une véritable faillite imposée à laquelle on assiste, touchant tou(te)s les travailleur(euse)s et les inactif(ve)s.

Baisse des salaires (notre auto-cariste nous racontait qu'il était passé de 1.100€ à 700 par mois en quelque temps. C'était à prendre ou à laisser. Le SMIG actuel est comparable à celui des années 1999-2000 et malgré cela, les faillites continuent à pleuvoir. Les paies dans les services publics ont été rabotées de 40% en moyenne – certains secteurs de 50 à 60%), des allocations (la soeur d'un ami est pensionnée depuis 2 ans. Elle n'a toujours pas touché un balle!), des droits sociaux (Ioannis Stefanopoulos – Président du Syndicat POEM vient d'être arrêté pour trouble sur la voie publique alors qu'il manifestait pacifiquement. Le geste des forces publiques en dit long : on veut faire taire les représentants des travailleurs en les décapitant)...

Les nouveaux impôts exceptionnels ne se comptent plus. On nous rapportait le cas de cette facture d'électricité pour une consommation estimée à 50 euros et assortie d'un impôt extraordinaire de 350 euros destiné à combler le déficit de l'Etat ... Je m'arrête là, la liste est interminable!

J'ai défilé à Athènes derrière une banderole des Métallos Wallons et Bruxellois sur laquelle était écrit: «Nous sommes tous des Grecs!». Bien sûr, lorsqu'on s'appelle comme moi, Ioannis Valis et qu'on est né à Samos, ce slogan claque comme une évidence! Mais dans le cas qui nous occupe, je me fous de ma nationalité. Je me sens grec au même titre que l'ensemble de la délégation MWB-FGTB qui a fait le déplacement à Athènes. Je me sens grec parce que je refuse qu'on joue avec les travailleurs comme avec des rats de laboratoire. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. On tente d'imposer à la Grèce de nouvelles expériences socio-économiques . D'abord faire mettre un premier genou à terre aux tra-

vailleurs. Ensuite, évincer les syndicats. Enfin dénoncer toutes les CCT négociées au niveau sectoriel pour les ramener au niveau des entreprises espérant recréer des zones à salaires rikiki pour ré-attirer les investissements à n'importe quel prix!

Stoppons cette logique économique pseudo-européenne actuelle qui a oublié les raisons d'exister de l'Europe dont nous rêvions dans l'immédiat après-guerre: celle de la solidarité, de la vraie croissance économique – celle qui profite à tous – ainsi que celle d'une véritable politique sociale... On est en train de détruire sur quelques mois en Grèce, en Espagne et ailleurs ce que nos parents ont mis 60 ans à construire ensemble!

Aujourd'hui la Grèce et l'Espagne, demain...

Réveillons-nous, camarades!

Ioannis Valis
Délégué MWB-FGTB
CÔFELY SERVICES



Secteur de la récupération du textile: supplément en cas de chômage temporaire payé par l'employeur

A partir du 1^{er} janvier 2012, votre employeur est obligé, pour chaque jour de chômage temporaire pour raisons économiques, de payer un supplément de 2 euros. Ce supplément est payé chaque mois, au même moment que le salaire. Le montant est mentionné sur votre fiche salariale. Dans le secteur de la récupération du textile aussi,

chaque employeur doit respecter cette obligation.

Cette décision a de nouveau été répétée et confirmée au Conseil d'administration du Fonds social pour les entreprises de chiffons qui s'est réuni le 18 octobre 2012. Il a été convenu que le secrétariat du Fonds social fera parvenir une

lettre aux employeurs du secteur pour les informer de cette obligation.

Avez-vous été en chômage temporaire pour raisons économiques depuis le 1^{er} janvier 2012 et est-ce que l'employeur ne vous a pas payé de supplément? Contactez au plus vite votre secrétariat profes-

nel. Vous trouverez les adresses et les numéros de téléphone sur www.fgtbtvd.be.

Dans le secteur de la récupération du textile, vous maintenez également le droit au supplément en cas de chômage temporaire qui est payé par le syndicat. Vous recevez 4 euros par jour de chômage tempo-

raire pendant un maximum de 75 jours au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Le supplément est payé dès le premier jour de chômage temporaire. Le syndicat paie ce supplément en même temps que la prime syndicale à partir de janvier de l'année prochaine.

Introduisez à temps votre attestation de prime syndicale!

Si vous étiez occupé dans le secteur du textile en date du 30 juin 2012, vous avez certainement déjà reçu votre formulaire de prime syndicale. Vous n'avez pas encore introduit ce formulaire auprès de votre secrétariat professionnel de la FGTB-Textile, Vêtement et Diamant ? Faites-le dès que possible pour obtenir la prime syndicale

lors du premier paiement qui est effectué fin décembre 2012 par le Fonds social et de garantie!

Dans le secteur de la confection, les primes syndicales 2012 sont payées par le Fonds social et de garantie de la confection dès le 3 décembre 2012. Vous étiez occupé dans le secteur en date du 31 mars 2012

et vous avez reçu votre formulaire de prime syndicale chez vous, mais vous ne l'avez pas encore introduit ? Remettez-le au plus vite au secrétariat professionnel!

Dans le secteur des blanchisseries, le Fonds Commun de l'entretien du textile paie les attestations de prime syndicale 2012 depuis le 15

octobre déjà. Vous travailliez dans le secteur de l'entretien du textile au 30 juin 2012 et vous avez reçu votre formulaire de prime syndicale chez vous, mais vous ne l'avez pas encore introduit ? Pas de souci. Le Fonds effectue régulièrement des paiements. Introduisez votre attestation auprès de votre secrétariat professionnel aujourd'hui encore

et votre prime syndicale sera payée dans les plus brefs délais.

Les adresses de nos secrétariats professionnels se trouvent sur notre site web: www.fgtbtvd.be.

Anne Van Lancker à la commission des femmes du 12 octobre 2012



Depuis des années, la commission des femmes de la FGTB-Textile, Vêtement et Diamant dirige son regard au-delà des frontières belges. Dans le passé, nous avons soutenu un projet contre le sida en Afrique du Sud. L'année passée, Marleen Temmerman est venue nous expliquer son travail en Afrique.

Cette année, nous avons invité Anne Van Lancker pour commenter son travail au Fonds des Nations Unies pour la population et le rôle qu'il joue.

Anne Van Lancker est également présidente de la Commission consultative spéciale du textile et de l'habillement au sein du Conseil Central de l'Economie et était membre du Parlement européen pour le SPa pendant 15 ans (jusqu'en 2009).

Au cours de son introduction, Anne a souligné que son engagement actuel se situe dans le prolongement de ses activités en tant que membre du Parlement européen. Elle suit surtout des thèmes sociaux ainsi que des sujets qui concernent la position de la femme dans la société.

Ce sujet est un des points centraux d'attention du Fonds des Nations Unies pour la population. Les ob-

jectifs de cette organisation se résument comme suit:

- Chaque homme, chaque femme, chaque enfant doivent avoir l'occasion de mener une vie saine dans une société qui leur offre des chances égales.
- Chaque grossesse doit être souhaitée, chaque naissance doit se dérouler dans des circonstances sûres et chaque femme doit être traitée avec respect et dignité.

Les points d'attention pour atteindre ces objectifs sont les droits de

l'homme et l'égalité en matière de genre. Quand nous examinons ces sujets de plus près, nous constatons des différences énormes entre les pays. Et même au sein des pays, il y a une grande différence entre la ville et la campagne.

La Turquie, par exemple, est un des meilleurs pays de la région où Anne Van Lancker est active: les droits des femmes y sont légalement réglés depuis longtemps. Pourtant, dans la pratique, des problèmes surgissent à cause de l'influence de l'islam conservateur et les droits des femmes à la campagne sont méconnus.

La situation est bien plus difficile dans d'autres pays. Les mariages forcés (qui s'accompagnent parfois même du rapt de futures mariées) créent des situations où la femme est victime de violences et d'oppression.

Combatte cette violence nécessite plus qu'une protection légale. Il faut créer un accueil, le personnel médical doit être attentif aux causes de certaines lésions et il faut intervenir pour maintenir la protection légale. Cela nécessite un

changement dans les mentalités vis-à-vis du rôle de la femme dans la société qui peut seulement être réalisé par le développement et l'enseignement. Les filles doivent avoir accès à l'enseignement, un droit qui est également mis en question par les forces religieuses conservatrices.

A la fin de l'exposé d'Anne Van Lancker, les participants ont eu l'occasion de réagir. Ils ont posé de nombreuses questions sur la dynamique du changement (comment

faire bouger les choses?). Dans sa réponse, Anne Van Lancker a souligné le rôle des organisations de femmes et des syndicats. De l'attention est également consacrée aux nouveaux développements: sensibiliser «des groupes de belles-mères» à la position des jeunes mariées, des jeunes filles qui mettent de la pression sur les parents de leurs amies au moment où ceux-ci parlent de mariages arrangés, etc. On essaie de changer les mentalités, avec le soutien des religieux modérés.



La FGTB Horval Anvers a tenu son congrès

Le vendredi 19 octobre, la section anversoise a tenu son congrès statutaire. Le slogan «au service des membres» sera le fil conducteur pour les quatre années à venir.

Malgré la prestation de service très flexible que nous offrons aujourd'hui, nous pouvons encore nous professionnaliser davantage. L'action des quatre dernières années a été évaluée positivement par les congressistes et a donné au secrétaire régional mandat pour poursuivre avec son équipe le développement de la section.

Le Cde De Jonge était plein d'éloges sur la manière dont le congrès a approuvé les nouvelles résolutions pour lui permettre de réaliser ses objectifs. Au congrès, il a annoncé la nouvelle action destinée aux collaborateurs horeca. Un remerciement unique pour leur bon service par le biais d'une carte de pourboire, que nos gens laissent dans les cafés, les restaurants, vise à approcher ses travailleurs à nous par le biais de notre site web. Une autre idée y a été liée de prévoir les serveurs de carnets de commandes.



La mafia de la viande se fait prendre

Le 25/10/2012, sept personnes ont été arrêtées à Termonde dans le cadre de la lutte contre les pratiques louche dans le secteur de la viande. Les accusés de nationalités belge et turque de la région de Termonde, Temse, Bruxelles, Gand et Anvers ont été incarcérés après des perquisitions de l'inspection sociale et de la police judiciaire fédérale. Il existe de fortes présomptions de blanchiment d'argent, à hauteur de millions d'euros. Ainsi, les accusés ont investi dans l'immobilier, des bijoux et des voitures de luxe. Les entreprises véreuses établies à Hamme, Temse, Gand et à Bruxelles n'ont pas payé d'ONSS – ni cotisations ni impôts. Ils ont fait travailler illégalement des Bulgares dans des abattoirs pour des salaires de misère et ont abusé du système de chômage économique pour escroquer la collectivité. Huit voitures de luxe, une grande quantité de bijoux, un revolver et des munitions, ainsi qu'une somme de 19.000 euros d'argent liquide ont été saisis. En tant que FGTB Horval Flandre orientale, nous constatons que notre lutte syndicale contre la traite des êtres humains et contre les crimes de faillite commencent à porter leurs fruits. C'est un avertissement et un signal clair aux mafieux de la viande. Les malfaiteurs risquent cinq ans de prison ferme. Ceci constitue une avancée dans la détection et la sanction de cette fraude sociale dans l'industrie de la viande et une aubaine pour l'accord de partenariat du secteur de la viande belge avec différents services publics et les partenaires sociales dans leur lutte contre la fraude sociale et les pratiques frauduleuses de la sécurité alimentaire dans le secteur de la viande.

Gerlo Eddy & Bjorn Desmet
Secrétaires Régionaux
FGTB Horval Flandre orientale

FGTB Horval Namur-Luxembourg

**PERMANENCE POUR LES TITRES SERVICES
TOUS LES PREMIERS LUNDI DU MOIS A
MARCHE EN FAMENNE DE 13H30 A 16H30**

Dominique KREKELS A VOTRE SERVICE !!



RUE DES BRASSEURS, N°13 MARCHÉ EN FAMENNE 6900
084/244979
0495/931383

Mise en place d'un fonctionnement des anciens au sein de Horval Flandre occidentale

Ces dernières années, un bon nombre de militants actifs sont partis en prépension et/ou en pension. Ou sont malheureusement devenus chômeurs à leur âge. Ils sont très importants pour la centrale en raison de leur expérience et leur engagement. Cependant tous ne peuvent pas rester actifs au sein du comité, puisque celui-ci se focalise surtout sur les délégués actifs dans les entreprises.

Dans cet esprit, lors du congrès statutaire, un «fonctionnement anciens Horval-WVL» a été mis sur pied.

L'objectif est que le fonctionnement des anciens développe un fonctionnement actif, comme l'organisation ou la participation aux formations et/ou des séances d'information, des excursions et des visites d'entreprise, soutenir des actions, etc.

Qui souhaite plus d'informations ou veut activement participer peut se présenter à un des secrétariats Horval en Flandre occidentale ou appeler au 059/556080 (Conny Demorie).



Horeca (CP 302) - paiement de la prime de fin d'année: «*Pas de numéro de compte, Pas de prime*»!

Le Fonds Social et de Garantie Horeca (chargé du paiement des primes de fin d'année) nous informe qu'une partie des travailleurs n'a pas encore renvoyé les informations nécessaires au Fonds Social. Nous vous rappelons ci-dessous la démarche à suivre, qui avait déjà été publiée dans une édition précédente de «Syndicats». Attention, si vous n'êtes pas en ordre, le Fonds Social ne paiera pas votre prime de fin d'année tant que vous n'aurez pas fait le nécessaire. Rappelons également que pour être valable, le formulaire que vous avez reçu du Fonds Social DOIT ETRE CONFIRME PAR VOTRE BANQUE.

Pour le paiement de la prime de fin d'année 2012, une modification très importante sera appliquée.

En effet, le paiement par chèque entraîne plusieurs problèmes:

- Envoi à une mauvaise adresse
- Perte du chèque
- Délai de trois mois avant que le chèque puisse être refait
- Fraude
- ...

Pour toutes ces raisons, votre prime sera désormais uniquement payée

par versement sur votre compte bancaire. Ceci permettra un déroulement beaucoup plus facile du paiement de toutes les primes.

Si jusqu'à présent, votre prime de fin d'année était payée par chèque, vous avez du recevoir un courrier du Fonds Social au cours du mois d'août.

Vous devez remplir le formulaire en mentionnant votre numéro de compte et signer. Ce formulaire doit également être confirmé par

votre banque et doit être renvoyé au Fonds Social. L'envoi est gratuit. Une enveloppe préaffranchie est annexée au formulaire.

Si le Fonds ne dispose pas de votre numéro de compte, votre prime restera à disposition auprès du Fonds. Dès que le Fonds est en possession de votre numéro de compte, votre prime sera, bien entendu, versée immédiatement.

Remarque importante: La loi prescrit que tout le monde, sans exception, a le droit d'ouvrir un compte bancaire. Votre banque ne peut pas vous le refuser.

Par conséquent, nous vous invitons à communiquer, si nécessaire, votre numéro de compte bancaire au Fonds Social et de Garantie Horeca dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre délégué syndical ou votre section régionale FGTB HORVAL. Vous pouvez également contacter le Fonds Social au numéro 02 513 61 21 ou utiliser le formulaire de contact sur le site www.horecanet.be.

FGTB Horval Namur-Luxembourg

Permanence pour les travailleuses titres-services tous les premiers lundi du mois à Marché en Famenne de 13h30 à 16h30

Dominique KREKELS à votre service
Rue des Brasseurs, 13 - Marché en Famenne 6900
Tel: 084/ 24 49 79 - GSM: 0495/ 93 13 83

Sida & travail: luttons contre les discriminations



Le SETCa apporte depuis des années sa contribution à la lutte contre le sida. Nos projets en Afrique australe s'attellent à aborder les discriminations au travail, une réalité quotidienne pour les travailleurs contaminés par le VIH. Cette lutte contre les discriminations mérite toute notre attention non seulement au Sud, mais aussi dans notre propre pays.

Le SETCa vous invite le 30 novembre, veille de la journée mondiale de lutte contre le sida, à une journée d'étude qui tentera d'établir un lien entre travailleurs en Belgique et travailleurs en Afrique. En rassemblant les connaissances et les gens, nous voulons fournir des outils permettant d'aborder cette problématique sur le lieu de travail.

Les invités présents: nos partenaires africains, un témoin de terrain en belgique, des experts de la Plate-Forme Prévention Sida et SENSOA. Le Président du SETCa Erwin De Deyn transposera ensuite ces témoignages en actions syndicales.

Intéressé? Tous les militants souhaitant participer à la journée d'étude peuvent s'inscrire en envoyant un e-mail à dborgers@bbtk-abvv.be

Que de mythes à propos du Sida

Kenny Van Quickelberge est un trentenaire moyen. Depuis 3 ans, il travaille au helpdesk d'une grande entreprise et cohabite avec son amie. Petit détail: Kevin est séropositif et gère cette situation positivement. Entretien sur les réactions au travail quand on est porteur du virus.

Vous êtes très ouvert à propos de votre maladie. Comme séropositif, vous êtes même intervenu à visage découvert dans «Big Brother» et «HIV+». Est-il également possible d'être tout aussi ouvert au travail?

Kenny: «J'ai fait ce choix. Je dis ouvertement aux collègues que je suis séropositif. Pas une annonce avec trompette et tambour, mais si la question est abordée au hasard d'une discussion, je le signale. Je n'ai jamais eu de réaction négative.»

«Chacun aborde les choses à sa manière. Je pense que la majorité

des travailleurs porteurs du virus du sida ne sont pas si ouverts sur la question. Et je comprends leur choix. Car, malgré tout, il existe encore beaucoup de préjugés. Spontanément, on pense à ce propos à la discrimination à l'embauche. Comment aborder la question lors des entretiens d'embauche?

Kenny: «A ce moment-là, je n'en dis rien. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. Je l'ai fait une fois et l'ambiance de l'entretien a directement changé. Pour le reste de ma vie, je peux oublier mes chances chez cet employeur-là... Ce qui signifie également que beaucoup de préjugés circulent encore sur les séropositifs.»

Comme?

Kenny: «Pour commencer, grâce aux nouveaux médicaments, il est parfaitement possible de vivre une vie tout à fait normale. Par exemple, je ne suis certainement pas plus souvent absent que les autres collègues. Je ne ressens pas non plus d'effets secondaires des médicaments. Ceci dépend très fort de la personne.»

«Beaucoup se font encore de fausses idées sur les médicaments.

Quatre pilules par jour suffisent. Pour certains, deux sont parfois suffisantes. Il n'est plus vrai, depuis belle lurette, que les séropositifs doivent prendre des médicaments toute la journée. Dès lors, pour 99,9% des professions, ceci ne pose plus aucun problème.»

Quel rôle un syndicat ou un délégué peuvent-ils jouer à ce propos?

Kenny: «Plutôt que de lancer toutes sortes de procédures pour contrer les discriminations, c'est les préjugés qu'il faut combattre. Les gens ne savent pas suffisamment ce qu'est le sida. Et ce qui est méconnu... fait peur. Les gens se posent encore des questions comme «est-ce que je peux lui serrer la main ou boire dans son verre?» (Ndrl, deux choses qui ne posent pas le moindre problème).»

«Un syndicat qui prend la peine d'informer ses propres membres sur la manière d'aborder les gens porteurs du virus... voilà la meilleure mesure anti-discrimination qu'on puisse prendre. Bon nombre de mythes circulent toujours dans le monde à propos de cette maladie.»

> LUTTE CONTRE LE STRESS DANS LES CALL CENTERS:

«Il y a un travail de conscientisation à effectuer dans le secteur!»

Entre le 22 et le 26 octobre, les organisations syndicales ont mené une grande campagne de lutte contre le stress au sein des centres d'appels en Belgique. Le SETCa y a participé activement à travers différentes actions de sensibilisation. C'est dans ce cadre que nous avons rencontré Delil Agbaba, superviseur et Project Manager dans le call center Teleperformance et membre de l'équipe syndicale. Il nous donne un aperçu de la réalité de terrain.

Delil Agbaba: «La pression dans le secteur émane souvent d'abord des clients: ce sont eux qui déterminent les objectifs à atteindre. Pour certains projets, il y a une sorte de course aux prix, un jeu de concurrence. Les clients font pression et essaient de «grappiller» sur les prix et les services offerts. Ils en veulent toujours plus et cela a bien évidemment un impact sur les opérateurs. Afin d'être sûrs de ne pas perdre le marché, certains call centers négocient parfois des tarifs très bas, qui ne sont pas «sains». Les conséquences? Il faut en faire toujours plus et toujours plus vite. On fait appel à moins de personnel, auquel on donne une plus grande charge de travail et dont on demande une plus grande productivité. A un moment donné, il y a une limite à ce qu'on peut faire en temps qu'être humain... L'autre option choisie par certains call centers pour garantir des prix défiant toute concurrence, c'est de recourir à l'outsourcing et d'embaucher de la main œuvre à l'étranger qu'ils paieront «moins cher».

C'est un secteur où il faut se montrer très flexible... Comment le ressentez-vous au quotidien?

D.A.: «Le recrutement se fait par rapport aux besoins des clients, aux projets à traiter. Chez nous, il y a des travailleurs fixes mais également beaucoup d'intérimaires. Ce type de contrats se standardise de plus en plus car il permet de proposer encore plus de flexibilité. Ce ne devrait pas être la règle mais les clients jouent avec cela. À force de trop tirer sur l'élastique, il finit par casser... Je suis convaincu qu'on peut agir à ce niveau. Il faut éduquer les clients en instaurant certaines règles de base qui permettent d'encadrer cette flexibilité. Il y a un véritable travail de conscientisation à effectuer!»

Chez Teleperformance, vous êtes parvenus à négocier certaines avancées pour limiter le stress et la flexibilité. Pouvez-vous nous en dire plus?

D.A.: «Nous avons dialogué avec la direction et nous sommes parvenus à négocier certaines mesures qui figurent à présent dans le règlement de travail. C'est un début mais ces quelques avancées apportent déjà une plus grande stabilité aux opérateurs et un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Il s'agit par exemple du planning, qui est à présent affiché deux semaines à l'avance. Un autre point important concerne le travail le dimanche et les jours fériés: il s'effectue désormais sur base volontaire et fait l'objet d'une compensation. Nous avons aussi obtenu une augmentation des congés liés à l'ancienneté, l'octroi de bonus, etc. C'est en commençant par mettre en place de telles mesures qu'on peut limiter le stress. Les travailleurs se sentent mieux et cela a une incidence positive sur leur travail. C'est grâce à eux que vit l'entreprise: le secteur doit s'en rendre compte!»

Vous travaillez dans la CPNAE et êtes âgé de 50 ans ou plus? Vous aussi vous avez droit à la formation!

Depuis de nombreuses années, la formation permanente constitue un des points d'action du SETCa. Nous sommes convaincus que la formation des travailleurs est une des solutions pour améliorer leur avenir sur le marché du travail. Le SETCa s'est notamment battu afin que la formation occupe une plus grande place au sein de la CP 218, la commission paritaire pour employés la plus importante de Belgique CPNAE). La CPNAE est un secteur qui emploie environ 400.000 employés et compte de nombreuses entreprises. Chaque employé de la CPNAE a droit à 4 jours de formation tous les 2 ans.

Ce droit est défini dans une convention : employeur et employé doivent respecter certaines règles. La formation doit par exemple se dérouler pendant les heures de travail.

Si, exceptionnellement, la formation se déroule hors de ces heures, l'employeur doit octroyer une compensation au travailleur. Les frais de déplacement sont à charge de l'employeur.

La formation, un droit pour chacun!

Le droit à la formation s'adresse autant aux jeunes travailleurs qu'aux travailleurs plus âgés. Si vous êtes concerné, ne laissez pas passer ce droit! Avoir plus d'expérience ou être plus âgé ne signifie pas que vous ne pouvez plus vous former. Au contraire, à travers une formation ciblée, vous pouvez développer vos connaissances, renforcer vos acquis et pallier vos lacunes éventuelles.

Le CEFORA peut vous conseiller à ce sujet. Ce Centre de formation de la CP 218 a pour but de promouvoir la formation et l'emploi. A travers une action 'conseils formation pour les 50+', ils proposent aux travailleurs expérimentés des opportunités de formation et des conseils. Des consultants en développement de carrière sont à votre disposition pour analyser vos besoins en formation.

Vous souhaitez en savoir plus sur cette initiative? Consultez le site web du CEFORA: www.cefora.be

Des barèmes dans le secteur des spectacles!

La convention collective de travail (CCT) qui institue, entre autres, des barèmes salariaux minimums pour les travailleurs du spectacle en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale vient d'être signée. Une avancée essentielle dans ce secteur où le flou artistique entoure souvent les conditions de travail et rémunérations.

La CCT prévoit l'introduction de barèmes minimums (avec indexation) pour chaque type de fonctions dès le 1/1/2013 dans une étape transitoire, pour atteindre leur plein effet au 1/7/2014. La flexibilité liée aux spécificités du secteur sera encadrée : durée des journées/semaines/périodes de travail maximales autorisées, récupérations/indemnisation des heures supplémentaires, jours fériés, vacances. Les conditions de défraiement pour les prestations à l'extérieur du siège (repas, logement, frais de déplacement) sont précisées. Le jour de carence en cas de maladie pour les ouvriers est supprimé. Le SETCa se réjouit d'avoir contribué à la réalisation de ces avancées sociales, souvent évoquées mais encore jamais concrétisées. Plus d'infos sur cette CCT? C'est sur setca.org!

Ensemble, on est plus forts!

Ford à Genk, Duferco-NMKL à La Louvière, Arcelor Mittal à Liège, Photo Hall dans tout le pays... Autant d'entreprises dont les travailleurs viennent d'apprendre de mauvaises nouvelles. Nous devons avant tout nous montrer solidaires, mais dès à présent nous devons aussi regarder plus loin.

Nous pourrions encore ajouter de nombreuses entreprises à cette liste. Des restructurations et des fermetures, chaque jour, les médias en citent un certain nombre. Sans compter les nombreux licenciements dont la presse ne parle pas.

Tout d'abord, nous partageons le drame vécu par ces travailleurs ainsi que leur famille. Nous les soutenons dans le combat qui les attend désormais. Il convient de préserver un maximum d'emplois et de prévoir de sérieuses conditions de départ. Les travailleurs y ont droit! Ils ne baisseront pas les bras. Les investissements dans l'industrie et les services sont plus que jamais nécessaires. Et les pouvoirs publics doivent jouer un rôle important à cet égard. Il leur incombe de défendre l'intérêt général. Cet intérêt général, c'est aussi celui des travailleurs de ce pays.

Il y a lieu d'appliquer le plus largement possible les procédures légales prévues par la loi Renault afin de sauver un maximum d'emplois. Là où ce n'est pas possible, il

faudra obtenir un maximum dans les plans sociaux à négocier. Tout d'abord, par la prépension, afin de réduire le nombre de licenciements secs. À cet égard, la prépension doit constituer un droit et les possibilités légales en la matière doivent être exploitées au maximum.

Les travailleurs n'entrant pas en ligne de compte pour la prépension doivent être indemnisés pour les dommages subis. Ici aussi, il s'agit d'obtenir un maximum. Nous ne pouvons et ne devons pas avoir de scrupules. Il est scandaleux de devoir constater à quel point certains tentent à présent de susciter un sentiment de culpabilité chez les travailleurs parce qu'ils revendiquent les meilleures conditions de départ possibles. Nous n'avons pas observé la même indignation quand les hauts dirigeants de ces mêmes entreprises s'octroyaient des bonus mirobolants.

Enfin, il faudra également créer de nouveaux emplois dans les régions touchées, afin que les travailleurs n'échouent pas pour toujours au chômage. Pour ce faire, tout le monde doit prendre ses responsabilités: les syndicats le feront et nous comptons sur les employeurs et les pouvoirs publics pour consentir un maximum d'efforts. L'accompagnement et la formation centrés sur un nouvel emploi sont une bonne solution et doivent être prévus.

Cependant, s'il n'y a pas d'offre de nouveaux emplois, cet accompagnement ne sémera que déception et davantage d'incertitude et de pauvreté pour les travailleurs touchés. La création de nouveaux emplois passe par des investissements dans les activités tournées vers l'avenir. Il y a lieu d'exploiter toutes les forces et tous les moyens disponibles à cet effet.

Une nouvelle fois, les employeurs et les responsables politiques abusent de ces événements pour estimer que les coûts salariaux sont «la» cause des fermetures et des restructurations. Cette explication doit être plus que nuancée. Certes, les coûts salariaux constituent un aspect du problème et nous n'avons pas l'intention de le nier. Mais soyons clairs: si les coûts salariaux des travailleurs doivent être revus à la baisse, il ne peut pas s'agir d'une diminution des salaires nets. Et les revenus dont les pouvoirs publics seraient ainsi privés doivent être compensés. Non pas, comme le proposent les employeurs, en procédant à des coupes sombres dans les dépenses sociales et les services publics, mais bien en cherchant des recettes supplémentaires pour l'État. Des recettes à chercher du côté de ceux qui peuvent se le permettre, en prévoyant un impôt sur les revenus des grosses fortunes, sur la fortune proprement dite, sur les plus-values sur actions, une taxation progressive - comme le sont

les salaires des travailleurs - des revenus qui ne paient actuellement qu'un forfait (parfois estimé). Le gouvernement doit s'y attaquer dans le cadre des discussions budgétaires en cours!

Ce que vivent tous les travailleurs des entreprises et des régions tou-

chées nous concerne tous. Ensemble, nous allons nous battre pour les soutenir au maximum. Toutes les actions seront soutenues par le SETCA.

Ensemble on est plus forts!

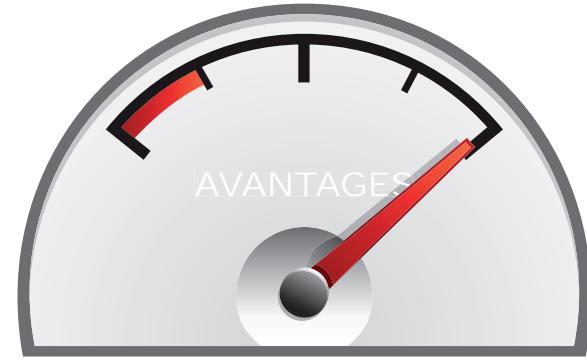


Myriam Delmée,
Vice-Présidente du SETCA

Erwin De Deyn,
Président du SETCA

Faites le plein d'avantages.

Strictement réservées à vous, membres de la FGTB et aux personnes vivant sous votre toit, les formules d'assurance d'ACTELaffinity comprennent les prix tout en garantissant sécurité et protection maximales.



Assurance Auto

Vous cherchez une assurance auto moins chère avec de nombreux avantages? Demandez un devis sans engagement! Bénéficiez d'avantages très appréciables tels qu'une assistance gratuite en cas de panne ou d'accident (CAR RELAX), une franchise à 0 € ou encore des facilités de paiement. Choisissez votre niveau de protection et complétez votre assurance avec nos options extrêmement intéressantes telles que la Protection Juridique, l'Assurance Conducteur ou l'Assistance Voyage (TRAVEL RELAX).

	R.C.	CAR RELAX	Bris de vitre	Incendie	Forces de la Nature et heurts d'animaux	Vol	Dégâts Matériels & Vandalisme
RESPONSABILITÉ CIVILE	•	GRATUIT					
MINI OMNIM	•	GRATUIT	•	•	•	•	
MAXI OMNIM	•	GRATUIT	•	•	•	•	•

Assurance Moto

Assurez votre moto à moindre coût et profitez entre autres d'une assistance gratuite en cas d'accident. Demandez nous comment bénéficier de 45% de remise sur la prime de votre 2 roues.

Assurance Habitation

Locataire ou propriétaire ? Une baignoire qui déborde, une inondation, un incendie... Ça n'arrive pas qu'aux autres. Optez pour Homeprotect : votre mobilier et votre habitation seront efficacement assurés. Grâce à notre grille d'évaluation, vous avez la certitude de ne pas être sous-assuré.

Expérimenté et professionnel, le Contact Center d'ACTELaffinity est toujours à l'écoute et apporte des solutions rapides et efficaces en cas de sinistre.

Appelez le numéro gratuit **0800/49.490** ou surfez sur www.actelaffinity.be/fgtb